



LE GIER DEMAIN

STRATÉGIE
DE RECONVERSION
POUR UN TERRITOIRE
EN DEVENIR

RAPPORT COMPLET

Sommaire

CONTEXTE.....	4
VISION STRATEGIQUE A PARTIR DE LA SAISINE.....	6
1. REDYNAMISER ECONOMIQUEMENT LA VALLEE DU GIER EN PARTANT DE SES ATOUTS, D'ABORD INDUSTRIELS MAIS AUSSI AGRICOLES (ET AUTRES).....	8
1.1. Néo-industrialisation sur la base d'une orientation « marché », celle des Equipements pour l'Énergie	10
1.2. Une ouverture vers l'Usine du futur portée par les Pôles AXELERA et VIAMECA..	11
1.3. Intégration de Givors et articulation avec Rhône-Aval et avec la Vallée de la chimie.	15
1.4. Un territoire d'expérimentation des actions du pôle métropolitain pour l'agriculture périurbaine et l'industrie agroalimentaire	16
2. ASSURER UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET DE QUALITE, DES COTEAUX JUSQU'AUX FONDS DE LA VALLEE DU GIER.....	21
2.1. Ecarter les risques de dualisation que ne manquerait pas de renforcer la réalisation de l'A45	21
2.2. Engager une démarche de requalification des espaces urbains et de l'habitat	23
2.3. Reconquérir la rivière Gier en prenant au sérieux la question de l'eau, avec ses risques et ses opportunités	24
2.4. Faire du patrimoine, matériel et immatériel, un vecteur d'identité et un atout touristique à valoriser	26
3. ADOPTER UNE VERITABLE « STRATEGIE D'ACTION » ASSOCIANT GOUVERNANCE METROPOLITAINE, OUVERTURE PARTENARIALE ET APPROPRIATION CITOYENNE.....	32
3.1. Le prérequis d'une stratégie, d'un projet de territoire et d'une gouvernance spécifiques du Pôle Métropolitain	32
3.2. L'ouverture nécessaire sur des partenariats publics et privés	34
3.3. La communication et l'appropriation citoyenne, dimension incontournable du projet et de la stratégie d'action.....	35
EN GUISE DE CONCLUSION : POUR UNE DYNAMIQUE DE PREFIGURATION.....	38
ANNEXES	40
Annexe 1 : Éléments cartographiques	41
Annexe 2 : Éléments bibliographiques.....	45
Annexe 3 : Rappel de l'organisation et du calendrier de travail du groupe projet.....	50
Annexe 4 : Saisine du Pôle Métropolitain	53

Contexte

Au titre des **objectifs stratégiques** rappelés dans son document d'orientation le Pôle Métropolitain précise une vision de sa **valeur ajoutée**. Celle-ci doit s'organiser selon les quatre grandes thématiques de la coopération métropolitaine engagée, soit Economie, Aménagement, Transports, Action culturelle et événementielle.

Dans le même document, le Pôle Métropolitain précise une ambition en faveur de territoires à enjeux. Les **espaces d'interface** autour desquels s'articulent les quatre agglomérations ont ainsi une valeur symbolique de même que les **territoires en reconversion**.

La Vallée du Gier et son articulation avec Givors est, à ce double titre, identifiée comme représentative de ces espaces à enjeux et il est précisé que **la vallée de la Chimie** a la potentialité de s'y relier.

Comme suite à une première saisine par Saint-Etienne Métropole, le CD de Saint-Etienne Métropole a déjà proposé une vision à une échelle élargie entre **Lyon, Saint-Etienne et Vienne**. C'est selon cette orientation et sur la base d'une nouvelle **saisine métropolitaine** que les quatre Conseils de Développement ont engagé leurs travaux.

Dans le cadre de cette nouvelle saisine, et à travers leurs groupes projets, les CD de Saint Etienne Métropole et du Grand Lyon se sont beaucoup investis, la Vallée du Gier étant un trait d'union évident entre les deux agglomérations. Le CD ViennAgglo s'est également notablement mobilisé, au titre en particulier de la connexité de la Vallée du Gier avec Rhône-Aval. Le CD Nord Isère, moins concerné territorialement, soutient tout à fait l'esprit et l'intérêt métropolitain de la démarche.

Les annexes 1 et 2 fournissent des éléments cartographiques et bibliographiques indispensables à la bonne appréhension du sujet et compréhension du projet. Les annexes 3 et 4 restituent le déroulement des travaux du groupe projet et le texte de la saisine par le Pôle Métropolitain.

Une vallée mal connue à potentiel

- **Une base industrielle encore forte :**
35% des emplois dans les secteurs Industrie, contre 19% au plan national et 23% en Rhône Alpes
17 830 emplois pour 830 établissements en Loire Sud
- **Une forte présence de ces entreprises dans le marché de l'Energie :**
Estimation de 38% d'entreprises sur ce marché, 40 entreprises identifiées
- **Des savoir-faire forts et reconnus :**
Tôlerie et chaudronnerie technologiques, forgeage, équipements mécaniques et fonctionnels, procédés avancés de fabrication...
- **Des Leaders :**
Arcelor Mittal, Setforge, Haulotte Group, MICEL, GE Systems, SILEANE, Forissier, Tardy...
- **Des entreprises déjà en mutation** (marché, technologie, organisation, structure capitalistique)
- **Une vallée et des coteaux** (120.000 habitants environ)
- **Un patrimoine industriel, architectural et culturel**
- **Un environnement à valoriser** (cadre de vie, image, pratiques) pour une gestion partagée

Vision stratégique à partir de la saisine

Si dans le document d'orientation du Pôle, la Vallée du Gier est identifiée comme territoire à enjeux au regard du seul développement économique, la saisine élargit explicitement l'approche à celle de la recherche d'une « nouvelle attractivité au service des citoyens ».

D'emblée, une vision « à spectre large » a donc été retenue, tant géographiquement que thématiquement.

Géographiquement, il convient de souligner :

- que **Givors** fait partie à part entière de la Vallée du Gier, et du territoire du futur projet d'intérêt métropolitain. De même, les coteaux sont tout autant concernés que les fonds de vallée dans la démarche de projet ;
- qu'une articulation doit être construite avec des territoires voisins à enjeux stratégiques : **Vallée de la chimie**, et au sud, **Rhône-Aval**.

Thématiquement, la stratégie de rénovation visée se veut aussi transversale et cohérente que possible, tout en restant aussi finalisée et opérationnelle que nécessaire.

A contrario de l'expérience lilloise du quartier de l'Union, nous ne partons pas d'une page blanche (disparition quasi-totale des industries) mais d'un socle encore dense d'entreprises (supérieur à la moyenne nationale et régionale) petites et fragiles qu'il convient de conforter et de mettre en condition d'engager une mutation nécessaire.

Le modèle de **néo-industrialisation** proposé, basé sur une **approche Marché des Equipements pour l'Energie** et sa performance future ont assez vite recueilli un consensus, notamment des acteurs économiques et sociaux. La prise en compte des enjeux de **l'efficacité et de la transition énergétique**, sa capacité à créer les **emplois** de demain à partir des bases industrielles existantes en constituent la dorsale. A l'échelle du bassin de vie, **l'agriculture périurbaine** mérite de son côté une attention particulière. S'agissant de la perspective d'un affichage identitaire robuste du Pôle Métropolitain, chacun s'accorde en outre pour affirmer qu'en **parallèle** des solutions doivent être imaginées et mises en œuvre sur plusieurs thèmes **indissociables**. Cela pour assurer la réussite d'un **projet global de développement de la Vallée du Gier**.

La qualité de vie au quotidien et le désir de vivre ici devront provoquer, avec l'implication de chacun, des solutions créatives. La réflexion qui les concerne s'applique nécessairement à un territoire élargi. **Mobilité, transports et habitat** sont en lien direct avec les stratégies développées, potentiellement impactées dès maintenant par le projet relancé d'A 45. Réponses aux attentes identifiées des citoyens, équité et solidarité, seront les valeurs clés qui sous-tendront la mise en œuvre. C'est à ce titre aussi que **la qualité environnementale, la gestion des ressources critiques et la gestion des risques, avec en première ligne celles de l'eau** mais pas seulement (risques miniers et technologiques), ainsi que **l'appropriation et la promotion du patrimoine** devront être recherchées.

De telles orientations proposées par les Conseils de Développement expriment d'abord une conviction, celle de la potentialité féconde d'une **plus-value métropolitaine** à même de répondre sur plusieurs décennies aux enjeux exprimés par **les citoyens**. A cet égard, ils sont convaincus des avantages qu'apporterait la mise en œuvre d'une **gouvernance métropolitaine spécifique** associant toutes les parties prenantes et **ouverte aux partenariats avec les autres collectivités locales** concernées.

Un projet de cette ambition nécessite en outre une réelle **appropriation citoyenne** via une **démarche de concertation appropriée** qui doit prendre place dès la phase d'élaboration. Une **initiative originale** associant citoyens, élus, acteurs économiques et autres parties prenantes est à cette fin proposée pour faire partie du rendu de la CMCD au même titre que le présent avis en forme d'argumentaire. L'expérience Lilloise du quartier de l'Union montre des éléments de faisabilité.



01

Redynamiser économiquement
la Vallée du Gier en partant de
ses atouts, d'abord industriels
mais aussi agricoles (et autres)

1. Redynamiser économiquement la Vallée du Gier en partant de ses atouts, d'abord industriels mais aussi agricoles (et autres)

1.1. Néo-industrialisation sur la base d'une orientation « marché », celle des Equipements pour l'Energie

La tradition industrielle de la Vallée est profondément marquée par la mécanique et la métallurgie. La politique économique proposée qui en découle prend en compte le socle encore fort existant au plan industriel dans sa composition faite essentiellement de TPE voire PME issues de la sous-traitance et pour qui une démarche de rupture est nécessaire tant au niveau des modes organisationnels que des technologies à mettre en œuvre. La mobilisation des acteurs nécessite que le projet soit porteur de capacités économiques de court, moyen et long terme.

C'est pourquoi nous avons résolument opté pour une démarche "marché" conditionnée par l'acquisition de technologies complémentaires dans un mode organisationnel renouvelé. Nous avons retenu celui des équipements pour l'énergie. Il a l'avantage d'être actif et qu'une part significative du tissu actuel des entreprises industriel y opère. Il est aussi porteur à court terme de développement dans de nouveaux secteurs à partir des technologies existantes. Il est à moyen terme porteur de développement sur les énergies renouvelables dans des volumes importants. Il se raccorde au projet conduit dans la Vallée de la chimie. Il est enfin un défi de long terme où la recherche va s'investir lourdement. Ce choix de marché a été reconnu comme pertinent par les organisations professionnelles, grappes et club d'entreprises concernés. De nombreuses auditions d'acteurs économiques ont été conduites dans ce sens.

La présence d'un Pôle scientifique et universitaire « Energie » sur le périmètre métropolitain autorise tout à fait d'envisager cette perspective. L'offre de formation supérieure et de recherche en la matière à l'évidence est présente, même si l'évaluation et la valorisation du potentiel existant à Lyon et Saint-Etienne sur cette thématique devraient être plus précisément engagées : Ecole Centrale, ECAM, INSA, ISTP /IRUP, Ecole des Mines de Saint-Etienne, Université Lyon Saint-Etienne... Il y aurait en outre à procéder à une éventuelle approche Rhône-Alpes en intégrant Grenoble : CEA, Joseph Fourier, INPG, Minalogic, Minatec, Giant. A l'échelle métropolitaine, ce pôle pourrait être mieux valorisé. Une mission en ce sens pourrait être confiée à l'AGERA et au PRES.

La dimension Formation dans un tel projet est aussi décisive. Elle ne concerne en effet pas que l'enseignement supérieur, mais bien tous les niveaux de qualification si l'on veut pouvoir effectivement passer des stades de la recherche et de l'innovation au stade de l'industrialisation sur le territoire de la Vallée du Gier lui-même. Ce point est particulièrement important du point de vue ressources humaines mais aussi du point de vue social, pour permettre la réussite d'un projet devant pouvoir aussi bénéficier aux demandeurs d'emploi locaux. A défaut, la disjonction entre formation et offre d'emplois déjà constatée sur le territoire aurait toute chance de s'accroître.

Une coordination, voire planification, des initiatives s'impose donc, sans doute plus pour agir sur la mise en disponibilité de l'offre, des dispositifs, des débouchés que sur la constitution d'offres nouvelles supplémentaires. A cette fin, un inventaire et une cartographie des formations aux métiers proposés semble être un préalable.

Au-delà, la constitution d'un **Institut des métiers** liés aux équipements pour l'énergie et pour l'usine du futur fédérant plusieurs établissements publics et privés de formation du Pôle métropolitain mais avec des parcours identifiés, aurait toute sa justification y compris pour impulser une dynamique communicante en faveur de l'industrie et générer ainsi de l'appétence vers ce secteur. Le label « **Campus des métiers et des qualifications** » défini par les Ministères de l'Education Nationale, du Travail et de l'Economie (cf. décret du 29 septembre 2014) pourra être recherché.

Par ailleurs, la mise en place d'une démarche de Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences (GPTEC) à l'échelle de la Vallée du Gier permettrait d'accompagner les mutations des emplois de l'industrie mécanique vers les spécificités des Equipements pour l'Energie.

Enfin, il convient d'ajouter que les récentes réflexions sur l'usine du futur, conduites par la section prospective du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Rhône-Alpes, identifient la formation comme l'un des enjeux majeurs de l'usine du futur.

Cette politique économique de néo-industrialisation, moteur essentiel du projet, est plus largement développée dans l'avis du CD de Saint-Etienne Métropole de mars 2013, intitulé « Le Gier, modèle de néo-industrialisation pour une agglomération en mutation ».

1.2. **Une volonté de s'inscrire dans une démarche d'usine du futur et faire de la Vallée du Gier un territoire d'expérimentation**

L'évolution vers l'usine du futur est en capacité de structurer le territoire et de lui donner de nouvelles possibilités de mutation. Eu égard à la spécificité des entreprises dans le domaine de l'industrie manufacturière, deux axes principaux se dégagent :

- "L'usine du futur en tant que modèle d'évolution productive pour les entreprises"
- "L'usine du futur en tant que nouveau marché",

dont la conjonction est susceptible de créer un nouvel engouement pour l'industrie dans la Vallée du Gier et de renouer ainsi avec son histoire.

L'usine du futur : un modèle d'évolution productive

Les nouveaux modèles de développement pour les entreprises industrielles doivent prioritairement répondre au défi qui s'impose à notre économie : la recherche d'une nouvelle compétitivité. Celle-ci sera sans doute la résultante de plusieurs politiques à engager tant au niveau des process, des produits mais aussi des pratiques et des compétences.

Les principaux leviers à actionner peuvent se résumer ainsi :

- L'efficacité énergétique
- L'économie de matière
- La productivité des outils
- L'intelligence artificielle
- L'écologie de production
- L'optimisation des flux industriels
- La refondation de la relation sociale

L'usine du futur, facteur d'efficacité énergétique

La prise en compte de l'efficacité énergétique des process est une condition de départ. Les travaux réalisés dans le cadre du Pôle de Compétitivité **AXELERA** et de la plate-forme **IDEEL** s'inscrivent dans ce cadre. Tout peut être fait pour qu'une passerelle robuste soit jetée entre la Vallée de la chimie et Loire Sud pour mieux rencontrer ces enjeux.

Avec la **plate-forme Manutech**, la recherche publique et privée, le CETIM et l'Enseignement supérieur ont développé des techniques avancées sur les sciences des surfaces et du frottement ainsi que sur leur mise en œuvre applicative. Il en est de même pour plusieurs procédés avancés de fabrication peu voraces en énergie. Le **traitement optimisé des surfaces** ouvre des voies fécondes en termes de rendement énergétique.

L'usine du futur, facteur d'économie de matière

Les produits ou composants allégés et leur réduction de taille représentent un enjeu majeur notamment dans la réalisation des véhicules de transport. Le territoire est très présent dans le domaine de l'équipement automobile et aéronautique. L'enjeu est suffisamment fort pour permettre aux entreprises qui se seront engagées dans la démarche de faire une vraie différence concurrentielle. Le savoir-faire **design** de l'EPCC Cité du Design apporte une avancée déterminante. Le prolongement par le **design to cost** est naturel

L'évolution récente de l'impression 3D permettant l'utilisation de métaux denses mais aussi de matières plus classiques, représente une source substantielle d'économie de matière puisqu'elle permet de réaliser directement les formes finales du produit sans copeaux ni jets de fonderie ou de forge. L'imprimante 3D, aux dimensions industrielles, comme les systèmes de découpe laser sont par excellence des équipements à mettre en exploitation partagée. Une plate-forme technologique locale, véritable Fablab prolongeant la plate-forme du Mixeur pourrait être de nature à permettre la mutation des entreprises du territoire. La mise en commun d'équipements était peu développée jusque-là. Elle favorise la moindre consommation d'espaces et d'infrastructures, elle permet un investissement mieux dimensionné.

L'usine du futur, facteur de gain de productivité

L'enjeu de la robotique est clairement identifié comme de nature à permettre aux entreprises de retrouver un niveau de performance équivalent à nos principaux compétiteurs. Il comporte deux avantages notables l'un en termes d'économie de coût de main d'œuvre, l'autre en termes de fiabilité des opérations réalisées. Le Grand Lyon a lancé un vaste projet robotique très tourné domotique. Cette impulsion peut être élargie à la robotique de process mais aussi à la robotique intégrée au produit. C'est cette facette qui profitera le plus aux équipementiers de la Vallée du Gier. Cette évolution nécessite la maîtrise de trois technologies : la mécanique de précision (domaine considéré comme socle de départ), le numérique (les acteurs sont aujourd'hui nombreux sur la région), et la vision, (domaine dans lequel la Loire dispose d'un outil de pointe : le pôle optique vision).

Par ailleurs le pôle de compétitivité **VIAMECA**, très présent à Saint-Etienne, est très engagé dans les « Systèmes Intelligents et Robotique ».

L'usine du futur vers l'usine intelligente

L'évolution d'internet et des réseaux de communication très haut débit permet d'imaginer l'usine intelligente de demain. La communication produit / conception, produit / chaîne de production, produit / logistique, représentent des pistes de travail à la portée de notre territoire grâce notamment aux infrastructures fibres mises en place. Dans ce contexte la rencontre au sein de l'espace Carnot Manufacture et au sein du Mixeur de compétences du numérique, de la mécanique avec des acteurs des univers culturels et sociétaux répond de manière créative, vécue, au croisement des enjeux.

L'usine du futur est écologique

Dans le domaine de l'écoconception le territoire a développé un savoir-faire distinctif. Ce savoir-faire, les PME doivent mieux se l'approprier. Celles-ci pourront le prendre davantage en compte si l'approche complexe PLM ou cradle to cradle de la gestion du cycle de vie du produit est adaptée pour mieux diffuser à leur égard. La montée en puissance de l'ISO 26 000, née de travaux réalisés ici et impliquant des PME, est à cet égard révélatrice.

L'usine du futur, c'est aussi l'optimisation des flux opérationnels

La relation donneur d'ordres / sous-traitants sera potentiellement rééquilibrée à la fois par la capacité des offreurs à se regrouper mais aussi par leur haut niveau de spécialisation les amenant à prêter de plus en plus de service d'ingénierie. Les décroissements attendus s'opèrent. Ils sont lisibles sur ce territoire. Ils se caractérisent au sein des Pôles de Compétitivité, Clubs d'entreprises, grappes, clusters économiques plus nombreux ici qu'ailleurs.

L'usine du futur vers la refondation de la relation sociale

L'excellence opérationnelle appliquée à tous les domaines de l'usine du futur en est le vecteur actualisé. L'intervention des systèmes intelligents dans la relation au travail (transmission des données, mesure des résultats, analyse des incidents, modélisation des opérations, etc...) permet de refondre la relation au travail et de gommer les hiérarchies. La grande professionnalisation des métiers pousse à une plus grande autonomie. L'obligation d'une plus grande flexibilité s'imposera. Tous ces facteurs tendront à ce que la relation sociale soit refondée en priorisant la formation continue et le dialogue social qui placent l'homme au cœur des dispositifs dans des organisations en constante évolution.

L'usine du futur : une opportunité de marché

Une récente étude des CCIT (Lyon, Saint Etienne et Nord Isère) et de l'Agence d'urbanisme de Lyon met en avant la capacité du territoire métropolitain à proposer une offre large dans le domaine de la réalisation d'usine du futur clé en main (cf. bibliographie). Ceci est apprécié à la fois au regard des savoir-faire d'équipementier dans les domaines traditionnels mais aussi des capacités développées dans le domaine de l'intelligence artificielle.

La Vallée du Gier a toute sa place dans cette démarche notamment dans la production d'équipements spécifiques aux process de production.

Cette démarche, totalement compatible avec l'approche « marché de l'énergie » retenue précédemment, nécessite que soient repensées les gammes de produits et la notion de service.

L'usine du futur : une nouvelle approche des produits

La mise en œuvre de l'impression 3D correspond parfaitement aux besoins du territoire. Elle est en effet idéale pour les aspects de prototypage rapide, de produits personnalisés, de produit design, de petites séries, tout ce qui s'inscrit dans la stratégie de niches des PME.

La liaison vertueuse Design / numérique qui s'est développée sur le territoire est un atout d'importance dans la démarche de personnalisation des produits.

L'intégration d'outils robotisés dans les équipements est de nature à créer une plus-value essentielle pour aborder certains marchés exigeants telle l'Energie. Les usines du futur demanderont à s'équiper d'outils dotés d'un fort niveau de robotisation. C'est un enjeu de mutation pour les PME de la mécanique considérable, à la fois en terme de technologie à appréhender mais aussi de nouveaux services notamment dans la maintenance à distance, et l'évolution vers des produits propres.

L'usine du futur : une nouvelle approche des services

L'intelligence artificielle apportera un appui certain dans le domaine de la résolution de problèmes complexes tels que l'on peut en trouver dans les domaines de la logistique ou de la gestion de contrainte dans l'organisation du travail.

La prise en compte directe et individualisée de l'expression du client final, sa traduction immédiate dans la prestation à fournir seront déterminantes sur la décision d'achat.

La pratique des usages telle que développée par l'EPCC Cité du Design est précurseur dans ce domaine.

L'usine du futur : créer un nouvel engouement pour l'industrie

L'usine du futur en tant que concept innovant tendant à mieux intégrer les entreprises dans l'environnement sociétal contribuera à réhabiliter l'image de l'entreprise. Une relation sociale apaisée confortera un attachement, resté fort dans les ateliers de la vallée, des salariés à leur entreprise. Mais pour que cette démarche porte ces espérances, il lui faut recueillir une adhésion forte d'abord des élus ensuite des acteurs qui ont encore beaucoup de difficulté à cerner le sujet.

L'idée avancée par les CCIT de créer un démonstrateur, véritable « showroom » des savoirs faire est à soutenir avec l'idée de l'installer au cœur de la Vallée du Gier. Ce lieu pourrait être le même que celui de la Cité de l'Energie prônée précédemment et devenir le symbole d'un territoire d'expérimentation de l'usine du futur.

La Vallée du Gier dispose dans ces domaines d'indéniables atouts qui demandent à être valorisés. Une telle perspective s'inscrit en outre pleinement dans les orientations nouvelles ouvertes au niveau national, régional et européen : cf. Plan de l'Etat « Nouvelle France Industrielle », Stratégie d'innovation de la Région Rhône-Alpes au regard de la « spécialisation intelligente », Fonds Européens, CPER...

Le plan « usine du futur » de la Région Rhône-Alpes, annoncé en juillet 2014, a vocation à pousser les PME industrielles vers la robotisation (3,2M€ seront débloqués sur trois ans pour accompagner les entreprises). Ce plan s'ajoute au plan PME de la Région qui intègre aussi certaines thématiques « usine du futur » et au programme national « Robot Start PME ».

Le programme national est déployé en région. Le CETIM participe au financement et au déploiement de ce programme.

Le plan robotique Rhône-Alpes, destiné à structurer une filière robotique compétitive dans la région, sera quant à lui lancé officiellement à l'automne 2014.

Au-delà de la nécessaire prise en compte d'un tel projet par les acteurs institutionnels et professionnels en première ligne concernés, la CMCD confirme sa disponibilité pour poursuivre ses réflexions et propositions sur ce thème de l'Usine du futur tout particulièrement en ce qui concerne les dimensions Organisation, Ressources humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise.

1.3. Intégration de Givors et articulation avec Rhône-Aval et avec la Vallée de la chimie

Enfin, pour faire de ce projet de néo-industrialisation, axée au départ sur les biens d'équipement pour l'énergie pour s'ouvrir ensuite sur l'Usine du futur, un projet d'intérêt réellement métropolitain, il faut lui donner toute son ampleur territoriale, en n'oubliant donc pas l'intégration de Givors et l'articulation avec d'une part Rhône-Aval et d'autre part la Vallée de la chimie

Pour ce qui est de Givors, des premiers éléments de diagnostic établis par la Direction du Développement Industriel et Territorial de la CCI de Lyon en mai 2013 confortent tout à fait sa possible et même nécessaire intégration dans un tel projet en identifiant explicitement l'énergie, la robotique et l'ingénierie industrielle comme « filières clés » de la « centralité économique de Givors-Gier ». Ces « filières clés » s'ajoutent aux activités liées à la chimie et au traitement des déchets susceptibles de participer des « connexions Vallée du Gier/ Vallée de la chimie » validées elles-aussi dans leur principe par ce diagnostic.

Au-delà de cette intégration sur le volet économique, nous verrons d'ailleurs en seconde partie que Givors doit tout autant être intégré au projet Vallée du Gier sur le volet cadre de vie, tout particulièrement lorsque seront abordées la question de requalification urbaine et de l'habitat ou celle de la gestion des risques d'inondation

S'agissant de Rhône-Aval, un travail identique de diagnostic reste à conduire sur le plan économique et de l'activité des entreprises, Givors pouvant précisément jouer un rôle de « pivot » ou « rotule » dans cette direction, notamment à partir de la stratégie de reconversion et de développement à engager sur le site industrialo-portuaire implanté sur les trois communes de Givors, de Loire sur Rhône et de Saint Romain en Gal. Notons avec intérêt à ce propos qu'une première rencontre programmée mi-novembre 2013 entre les CCI de Lyon, de Saint Etienne et du Nord Isère, pour échanger sur la base du diagnostic déjà établi sur Givors et définir des orientations de travail en commun, a pu déboucher sur des propositions en septembre 2014.

Quant aux liens Vallée du Gier / Vallée de la chimie, ils ont été explorés lors de premières rencontres avec les acteurs concernés.

Des synergies ont été ainsi clairement identifiées entre les 2 projets, celui de la Vallée de la chimie s'intitulant précisément « Campus industriel Chimie-Energie-Environnement » :

- Les axes de recherche portés par les projets IDEEL, Axel-One, GAYA peuvent déboucher sur des besoins en équipements industriels.
- Le foncier disponible sur la Vallée du Gier peut également permettre d'accueillir des entreprises en lien avec les activités de la Vallée de la chimie pour peu qu'il soit porté à l'échelle métropolitaine.
- Des enjeux sont communs sur la gestion des risques et l'approche paysagère / revalorisation d'image des sites.
- La pratique des réseaux d'entreprises (PME) dans le Gier (Club Gier) est exemplaire. Elle pourrait bénéficier au projet de la Vallée de la chimie accueillant principalement de grands donneurs d'ordres.
- Le travail à venir sur la séquence Sud Solaize / Givors constitue peut-être une opportunité de rapprochement entre les 2 projets.

La question de la **gouvernance des 2 projets** reste à approfondir. La gouvernance du projet Vallée de la chimie est quasiment en place (Mission au sein du Grand Lyon, avec une association forte des industriels dont la forme reste cependant à confirmer). Pour pouvoir envisager un partenariat effectif, il conviendrait donc de doter d'abord le projet Vallée du Gier d'une gouvernance robuste, les actions déjà conduites par Saint-Etienne Métropole sur la partie ligérienne (développeur économique dédié, réhabilitation de friches industrielles : Novaciéries, Duralex..., actions d'EPORA...) fournissant déjà des acquis indéniables en ce sens. Au-delà, pourrait être imaginée une gouvernance « supra » au niveau du pôle métropolitain, avec éventuellement observatoire commun de veille et de prospective, marketing global, nommage (*namings*) commun des projets des deux vallées.

La CMCD tient à souligner cependant dès maintenant la complémentarité des thématiques des 2 projets et la nécessité de faire évoluer la commande politique pour avancer dans les connexions et synergies entre eux.

La réussite d'une telle stratégie de néo-industrialisation sur cet espace élargi est toutefois conditionnée par la mise en œuvre d'un **écosystème économique original**. Le territoire (le pôle métropolitain) dispose des atouts et des moyens nécessaires. Mais cet écosystème nécessite, pour sa mise en œuvre comme pour sa conduite, un management spécifique (cf. partie 3).

1.4. **Un territoire d'expérimentation des actions du pôle métropolitain pour l'agriculture périurbaine et l'industrie agroalimentaire**

« Ainsi, l'activité industrielle et urbaine de la Vallée du Gier, loin de nuire à l'agriculture, l'a sans doute vivifiée, source de rapports harmonieux entre les villes du sillon et les campagnes enveloppantes, qui n'est pas sans évoquer la belle ordonnance des pays rhénans », pouvait écrire le géographe Pierre Bozon en 1972. Si l'on se veut vraiment ambitieux pour la Vallée du Gier, ne doit-on pas viser à établir à nouveau une telle **liaison « harmonieuse » entre agriculture et industrie, entre coteaux et fond de vallée ?**

C'est en tout cas le point de vue que la CMCD a voulu explorer, l'idée générale étant de **faire de la Vallée du Gier un territoire d'expérimentation des actions du Pôle Métropolitain** sur l'ensemble des 4 axes d'intervention du Pôle, tels qu'inscrits dans la charte sur l'agriculture signée en février 2012 : faire de l'agriculture périurbaine une activité économique à part entière, maintenir du foncier agricole, développer l'alimentation locale, contribuer à promouvoir la qualité de l'environnement et à la valorisation des paysages.

Il faut tout d'abord noter que le « **profil agricole** » de la Vallée du Gier, au même titre que celle plus généralement de Saint-Etienne Métropole, est assez différent de ceux que l'on trouve habituellement dans les autres territoires du pôle : ici ce n'est pas la culture intensive de céréales qui prime, mais plutôt l'arboriculture fruitière (côté Jarez) et l'élevage (côté Pilat) et dans une moindre mesure le maraîchage, un peu l'horticulture et même la viticulture. De ce point de vue, il y a une vraie « continuité agricole » sur les territoires de la Vallée du Gier. Ici, cette spécificité d'agriculture de coteaux est en outre en lien évident avec celle qui caractérise la partie rhodanienne du Pilat pour ViennAgglo.

Il y a donc bien un « intérêt métropolitain » à développer un axe « agriculture » dans le projet de revitalisation de la Vallée du Gier ; et ce du **double point de vue** de ses impacts en matière de **développement économique** et de ses impacts en matière **d'aménagement du territoire** (quels rapports aux territoires, quels liens agriculture/formes d'environnement : urbain, périurbain, rural, à développer ou renforcer ? Quelle contribution au cadre de vie et aux enjeux du développement durable ?).

Promouvoir une agriculture nourricière pour une alimentation de proximité paraît ainsi un objectif pertinent, notamment en ce qui concerne la filière « fruits et légumes » en situation de déficit de produits locaux pour les habitants de Saint-Etienne Métropole et du Grand Lyon, pour autant que ne soit pas imaginée une « autosuffisance alimentaire ». Des

expériences comme celles citées lors des Rencontres Villes et Agriculture du 10/02/2012 n'en sont pas moins à considérer. De même est en ce sens à soutenir le projet de PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) porté par PIRAT (Pôle d'Initiatives pour la Relocalisation Alimentaire Territoriale) et GRAP (Groupement Régional Alimentaire de Proximité) pour renforcer la coopération entre les initiatives alimentaires et agricoles sur le Pôle Métropolitain.

Approfondir le lien entre agriculture périurbaine et industries agroalimentaires paraît de même un objectif à viser. Car la prise en compte de l'activité de transformation et la mise en place de plateformes de regroupement/approvisionnement en produits locaux deviennent indispensables aux producteurs agricoles ou fermiers pour assurer la viabilité économique de leurs exploitations et leur pérennité.

La **problématique foncière** (coût, spéculation, jeux d'acteurs institutionnels...) entraînant des difficultés voire l'impossibilité d'installations ou de reprises d'exploitations par de jeunes exploitants doit par contre être soulevée. Le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) de Saint-Etienne Métropole prend en compte cette dimension. Mais il faudrait que cette approche soit généralisée sur l'ensemble de la Vallée et que la SAFER soit explicitement impliquée à ce propos dans un partenariat à construire avec elle par le Pôle Métropolitain. Compte tenu de l'imbrication à maints égards de cette question du foncier agricole et naturel avec celle de la rénovation des espaces urbains et industriels dans un territoire comme le Gier, ce partenariat devrait en outre être établi en lien avec EPORA. De même, il faudrait envisager une généralisation, articulation et harmonisation des procédures de PPEANP (Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains).

La **criticité de la ressource en eau** doit également être introduite dans la réflexion. Le contrat de rivière dont nous parlerons plus loin comporte opportunément un diagnostic général et propose des actions pour l'adaptation des prélèvements à la ressource disponible passant par la réalisation de stockages d'eau sur le bassin versant, l'appel à des ressources extérieures (Monts du Lyonnais et Haute Loire notamment), et la recherche d'économies d'eau (limitations en période estivale...). Les impacts des pratiques agricoles en matière d'irrigation ou les impacts des ouvrages de prélèvement (barrages, retenues collinaires...) en matière d'artificialisation des milieux mériteraient cependant d'être approfondis quant à leurs effets potentiels en aval dans la prévention et la gestion des risques d'inondation.

Non sans lien avec ces dimensions, tout à la fois foncière et de ressource en eau, la perspective de développement **d'une agriculture hors sol** (notamment maraîchage ou production florale) au sein de certaines friches industrielles en bord de rivière peut être envisagée. Ce concept pourrait en effet être une réponse possible en matière de requalification foncière et immobilière, d'alimentation de proximité, de gestion de la raréfaction de la ressource en eau, voire une source et un débouché de production de chaleur par **méthanisation**. Cette proposition, déjà émise par le CD de Saint-Etienne Métropole dans son avis sur le PSADER de cette collectivité, mérite d'être reprise à l'échelle de la Vallée du Gier dans son ensemble par le Pôle Métropolitain. Une étude de faisabilité pourrait ainsi être entreprise en lien avec la démarche Laboratoire des Usages et des Pratiques Innovantes (LUPI) Agri/Agro en cours à la Cité du Design.

Au total, on peut donc considérer que si l'agriculture, notamment périurbaine, n'est certes pas en mesure de constituer une composante majeure du développement de la Vallée du Gier au même titre que la néo-industrialisation, elle n'en est pas moins une composante tout à fait intéressante dans une perspective autant de diversification économique que d'aménagement territorial.

Une **interdépendance entre la recherche d'une telle néo-valorisation agricole et agroalimentaire périurbaine et la promotion de la néo-industrialisation ouverte sur l'usine du futur** paraît ainsi de l'ordre du souhaitable, dans une visée à moyen et long terme.

Une importante question demeure cependant en suspens, celle de la **gouvernance** nécessaire pour pouvoir s'engager dans une telle démarche. Pour la partie ligérienne (42), Saint-Etienne Métropole a déjà engagé des actions notables en matière d'agriculture périurbaine. Pour la partie rhodanienne (69), le Grand Lyon est sans doute moins avancé et surtout d'autres collectivités n'appartenant pas au Pôle Métropolitain sont nécessairement concernées. A cheval sur une partie de l'un et l'autre de ces deux ensembles, le parc naturel régional du Pilat développe pour sa part une propre démarche de promotion de l'alimentation locale, ainsi que des actions pour la filière Bois. La question des **modalités d'implication** dans un projet commun de territoires qui pour certains sont hors du périmètre du pôle Métropolitain reste donc posée.

D'autres atouts seraient enfin, à considérer dans une telle perspective de redynamisation économique d'ensemble de la Vallée du Gier. On peut évoquer en particulier la dimension indéniablement économique et porteuse d'emplois qu'impliquerait également tout engagement dans une réelle requalification des espaces urbains et de l'habitat, ou encore dans une valorisation touristique s'appuyant délibérément sur la richesse patrimoniale (dont agricole et rurale) de la Vallée.

Nous allons cependant aborder ces aspects à titre principal sous l'angle du cadre de vie plutôt que du développement économique. Car, comme l'ont montré de nombreuses expériences de requalification territoriale menées ailleurs sur un espace de cette nature, un réel renouvellement économique de la Vallée ne peut pas vraiment s'envisager sans une amélioration concomitante effective de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire concerné.







Assurer un cadre de vie attractif et de qualité, des **coteaux jusqu'aux fonds de la Vallée du Gier**

2. Assurer un cadre de vie attractif et de qualité, des coteaux jusqu'aux fonds de la Vallée du Gier

La requalification du cadre de vie ne vise pas seulement à améliorer le milieu de vie quotidien des habitants et à le rendre plus agréable (ce qui serait déjà en soi une bonne raison...). Il est aussi une condition au redéveloppement sous-tendu par le projet de néo-industrialisation : toutes les analyses d'économie territoriale sont en effet explicites sur la dimension résidentielle du développement local et sur l'attractivité qu'il est susceptible ou non d'exercer sur les futurs travailleurs appelés à s'y installer. Dans la dimension de développement durable - aux différents sens du terme -, il est ainsi tout à fait souhaitable que ces salariés trouvent leur compte dans l'environnement qu'ils sont susceptibles d'habiter.

Sans ambition d'exhaustivité, nous voulons donc mettre dans cette perspective en exergue quatre points qui sont tout à la fois des **conditions** de bonne mise en œuvre de toute tentative de redynamisation économique de la Vallée du Gier et **des enjeux** en tant que tels particulièrement importants pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire au service de ses habitants.

2.1. Ecarter les risques de dualisation que ne manquerait pas de renforcer la réalisation de l'A 45

Une redynamisation de la Vallée du Gier présuppose une bonne **accessibilité et desserte** de ce territoire, autant par voie ferrée que par route, autant à l'intérieur du territoire que dans ses liaisons extérieures, de Saint Etienne à Lyon d'abord, mais aussi vers l'Ouest et le Sud-Ouest, et pour accéder dans de bonnes conditions à Saint-Exupéry.

S'agissant de la **voie ferrée**, la question de la fréquence, de la vitesse et de la saturation à certaines heures du TER reliant Saint Etienne et Lyon est particulièrement à considérer. L'effet potentiel sur l'aménagement de l'ensemble du Gier en renforçant notamment l'attractivité des centres urbains doit être souligné. La perspective de mise en place d'un train-tram permettant des arrêts multiples, non autorisés par l'utilisation des TER actuels du fait des temps d'accélération et de décélération trop importants, doit être rappelée. La compatibilité d'une telle création avec le développement du fret ferroviaire qui résulterait d'un développement industriel renouvelé doit être envisagée. Au total, les questions techniques et d'investissements ainsi induites nécessitent **des études et des décisions à ce jour non programmées** mais dont la CMCD souligne l'importance à les effectuer.

S'agissant de la **route**, sont notamment à examiner les suites qui seront données au débat public sur l'Anneau des Sciences (ex-TOP) en lien avec le contournement de l'agglomération lyonnaise (à l'Ouest ou à l'Est). Une réflexion spécifique sera donc à conduire sur ces aspects, qui s'inscrira tout naturellement dans le prolongement de la contribution commune des quatre Conseils de développement « *Regards croisés et propositions partagées sur le thème des Déplacements/Mobilité/Infrastructures* » produite en mai 2012.

La perspective de **réalisation relativement proche (échéance avant 2030) de l'A45** ouverte par le rapport Duron de juin 2013 et réaffirmée par le président de la République le 8 octobre 2013 appelle pourtant des commentaires plus immédiats.

Dans le prolongement de l'opinion des acteurs économiques estimant quasi-unaniment nécessaire la réalisation de l'A45, on peut mentionner les opportunités positives que pourrait apporter une telle infrastructure, dont celles favorables à la réussite de projet de néo-industrialisation proposé pour la Vallée du Gier. Il faut cependant aussi considérer ses impacts négatifs possibles sur l'environnement des coteaux, les paysages de la vallée et les terroirs agricoles. L'opinion sur l'opportunité d'une telle infrastructure peut donc être diverse.

Mais, en toute hypothèse, la CMCD se doit de considérer les impacts qu'une telle décision de réalisation de l'A45, si elle devait effectivement aboutir, pourrait avoir sur le scénario de rénovation de la Vallée du Gier tel que proposé dans cet avis. L'établissement d'une liaison autoroutière directe entre Rive de Gier et Brignais (ou tout autre aboutissement au nord de Givors) introduirait en effet une alternative à la liaison avec Givors privilégiée depuis la construction de l'A47. Il aurait ainsi pour conséquences une pression foncière inévitable et un risque fort de développement plus favorable aux coteaux qu'aux fonds de la Vallée. Inversement, si les moyens en étaient pris, on pourrait avoir là une opportunité à saisir d'un retraitement plus ambitieux de la Vallée du Gier, y compris en termes de renouvellement urbain et de requalification environnementale et paysagère.

Il existe déjà une **pression foncière forte** sur le plateau de Mornant, sur les coteaux du Gier et ceux de Riverie. Le projet d'A45 aurait incontestablement pour effet de l'accroître très sensiblement, notamment du fait de l'implantation prévue d'un échangeur pour desservir Rive de Gier. La pression serait également forte sur le linéaire du plateau de Mornant-Taluyers-Chassagny, en particulier pour les activités économiques, renforçant un processus déjà engagé. A défaut d'interdire tout échangeur entre Saint Etienne et Lyon, il conviendrait d'adapter les documents de planification et d'afficher des stratégies cohérentes sur l'ensemble du tracé. Il serait notamment indispensable de maîtriser les développements, de renforcer les protections et de mettre en place des dispositifs de réserves foncières. Ces actions ne seront cependant pas aisées à mettre en place si les différentes entités concernées (Communautés de communes, communes, Syndicats de SCoT, départements) ne parviennent pas à dégager des positions communes. Le Pôle Métropolitain n'aurait-il pas un rôle à jouer dans une telle démarche ?

Une accentuation et accélération de la **dualisation entre coteaux et fonds de vallée** découlerait plus généralement d'un tel projet d'infrastructure, avant même réalisation et dès son lancement effectif. Les implantations économiques pourraient ainsi privilégier les zones limitrophes du tracé et de l'échangeur qui offrent des sites vierges importants, les entreprises se maintenant dans la vallée concentrant les emplois les moins qualifiés, alors que les autres migreraient pour trouver de meilleures conditions d'environnement. Les développements résidentiels suivraient la même dynamique, amplifiant les tendances actuelles, au détriment des fonds de vallée et des efforts de requalification/reconversion qui y sont engagés et les populations les plus solvables continuant ainsi de quitter les fonds de vallée (ou la vallée) pour les coteaux. Un tel tropisme, s'il n'était pas maîtrisé, pourrait donc constituer un risque sérieux de délaissement et de désinvestissement des fonds de vallée, et le creusement des écarts entre le fond de vallée et les coteaux et la rupture définitive de cette solidarité transversale des territoires telle qu'elle s'exprime dans les découpages des communes.

En sens inverse, le report d'une partie de la circulation pourrait offrir **l'opportunité de retraiter l'A 47 de façon plus apaisée et paysagée**, de transformer l'effet de coupure en effet de lien. C'est d'ailleurs ce que recommande le rapport du 25 juin 2013 de la Commission Duron dans son avis sur la réalisation de l'A45. Cette perspective ne serait certes pas aisée compte tenu du tracé surplombant de cette infrastructure et de sa nature, en particulier au droit de Rive de Gier (cela serait peut-être moins difficile entre St Chamond et Rive de Gier). Et elle ne serait possible qu'en mobilisant des fonds assez considérables. D'où l'idée d'insérer cette requalification dans un programme ambitieux de renouvellement urbain le long du tracé de l'A 47.

2.2. Engager une démarche de requalification des espaces urbains et de l'habitat

Il faut même souligner l'intérêt, voire la nécessité, d'engager une telle démarche ambitieuse de requalification des espaces délaissés par la désindustrialisation et des tissus urbains connexes **avant même** que les évolutions potentiellement induites par la réalisation de l'A45 risquent de susciter une autre organisation spatiale du développement, renforçant la dichotomie versants-fonds de vallée, qui ne serait pas celle souhaitée. En termes de phasage, il s'agit donc de **profiter du délai de construction de l'autoroute pour agir en cohérence sur la vallée**, tant en matière de reconquête des friches industrielles que de requalification de l'habitat, d'aménagements paysagers, etc. Mais que **l'A 45 se fasse ou non**, une telle requalification nous apparaît absolument nécessaire.

Pour aller dans ce sens, il est clair qu'il ne faudrait pas se « contenter » des objectifs et du rythme actuel de renouvellement, mais changer d'ambition et de braquet. Nous pouvons citer à cet égard l'expérience de l'Emscher Park dans la Ruhr ayant associé rénovation économique et requalification urbaine à grande échelle. De moindre ampleur, on peut mentionner la démarche « Ville Renouvelée » dans le Nord de la France, portée par une SEM dédiée initialement au « recyclage des friches industrielles » mais dont la compétence a été élargie « quand les villes de la métropole [Lille-Roubaix-Tourcoing] constatent, qu'au-delà des friches, il est nécessaire de restructurer plus largement leur tissu urbain ». De la même manière, il s'agirait d'engager un projet ambitieux de « remise en scène » de la vallée, de « **Vallée Renouvelée** ». Et de lui redonner ainsi des aménités attractives pour l'accueil d'implantations résidentielles et économiques de qualité.

Un tel projet de **renouvellement urbain** devrait reposer sur quatre volets :

- l'amélioration de l'offre de **logements**, largement constituée de bâti ouvrier datant du début du XIX^e siècle, et d'habitat social des années 60 et 70 (grande période de production industrialisée et fonctionnaliste des logements). L'adaptation et la restauration de la partie de plus « urbaine » de cet habitat, et la démolition, assortie d'un remplacement partiel (en fonction des besoins des marchés locaux) des fragments les plus obsolètes du parc social, devraient constituer les deux piliers d'un ambitieux programme intercommunal de rénovation urbaine : le « nouveau PNRU » ne constitue-t-il pas une opportunité intéressante pour ce projet ?
- la réaffectation et la revalorisation d'une partie du **patrimoine industriel** : la désindustrialisation a laissé en friche des bâtiments d'époques et d'intérêt historique variables ; un travail d'inventaire patrimonial a été engagé ; il doit être poursuivi en sériant les bâtiments en fonction de l'enjeu qu'il y aurait à les conserver et des potentialités de réaffectation (industrie, logement, mise en valeur patrimoniale et muséographie, voire agriculture périurbaine) ; cette dimension pourrait utilement être intégrée dans un projet de rénovation et en renforcerait la cohérence interne ;
- le retraitement des **espaces publics urbains** : dans l'ensemble « datés » et pas toujours attractifs, les espaces publics des différentes villes qui s'égrènent tout au long de la vallée devraient faire l'objet d'une revalorisation qui à la fois améliorerait le quotidien des habitants et contribuerait à renforcer l'attractivité de ce territoire.
- Promouvoir une « **ingénierie** » de l'environnement (ensemble de dispositifs réglementaires, techniques, procéduraux et organisationnels mis en place pour gérer et aménager un territoire en en diminuant la vulnérabilité).

L'expérience de la « Ville renouvelée » de la région lilloise (et notamment du quartier de l'Union) souligne l'importance de la prise en compte du patrimoine bâti, tant pour la structuration des nouvelles trames spatiales qu'en termes de réutilisation de certains anciens bâtiments industriels. Celle-ci :

- constitue un élément de qualification urbaine des projets et facilite l'acceptation par les habitants (car moins perturbante en terme de modification du paysage urbain) du processus de reconversion prévu ;
- conduit à économiser des ressources (réutilisation de locaux, de matériaux...) ;
- permet de conforter la mémoire des lieux.

Sans doute le Pôle métropolitain n'a-t-il pas compétence en matière d'habitat et de politique de la ville, qui restent de la responsabilité des Communes et, de plus en plus, des intercommunalités. Et il ne s'agirait donc pas de proposer de faire du Pôle le maître d'ouvrage à la place de celles-ci ou de celles-là. Mais la loi MAPTAM de janvier prévoit explicitement la possibilité d'élargir les domaines d'intervention des pôles métropolitains à tout sujet d'intérêt métropolitain. Et une **action d'impulsion et de coordination** entre ce qui pourrait être fait sur le territoire de Saint-Etienne Métropole d'une part et du Grand Lyon (notamment à Givors) d'autre part nous semblerait tout à fait pertinente, renouant en quelque sorte avec ce qui avait été imaginé lors de Banlieues 89.

Une telle analyse appelle donc à une mise au clair et en cohérence des objectifs, des décisions et des politiques des acteurs institutionnels concernés ligériens et rhodaniens. La Conférence métropolitaine des conseils de développement du Pôle Métropolitain souhaite **alerter** ces acteurs sur ces sujets, considérant que ces questions importantes ne peuvent demeurer non traitées. Elle considère que le Pôle Métropolitain doit être un lieu privilégié pour les aborder.

2.3. Reconquérir la rivière Gier en prenant au sérieux la question de l'eau, avec ses risques et ses opportunités

Le Gier qui coule dans la vallée à laquelle il a donné son nom l'a façonnée de son empreinte. Après avoir été à l'origine du développement industriel de la vallée depuis le XIX^{ème} siècle et même avant, il a été détourné de son cours par les aménagements ferroviaires puis routiers ou ignoré au point d'être recouvert dans les villes traversées pour raisons d'urbanisme ou de circulation. Mais les « crues remarquables » de décembre 2003 (crue cinquantennale ; avec rupture de continuité territoriale entre Saint Etienne et Lyon) puis de novembre 2008 (crue trentennale ; avec des dégâts très importants notamment à Rive de Gier, dont le centre a été ravagé, ainsi qu'à Saint Romain en Gier et Givors) l'ont sorti de cette velléité de le négliger ou de le faire disparaître. De la « rivière exploitée » à la « rivière oubliée », il y a bien désormais à passer à la « rivière à retrouver », pour reprendre la séquence de la très intéressante exposition, *Dans la vallée coule une rivière. Le Gier, de l'eau et des hommes*, organisée en 2011 par les Archives Municipales de Rive de Gier et de Saint-Chamond. Mais cette possible **reconquête de la rivière** nécessite de prendre en compte autant les risques encourus que les opportunités ouvertes.

Les **opportunités** à saisir tiennent au fait que la rivière est un « trait d'union géographique incontournable », un « enjeu structurant de la vallée », un « élément essentiel de cohésion territoriale », un « lieu de rencontre et de collaboration entre acteurs », pour reprendre des expressions déjà mises en avant dans l'avis du CD de Saint-Etienne Métropole.

Pourtant, si la rivière est à l'évidence une ressource à valoriser, elle est tout autant une source importante de **risques** à mieux prendre en compte au plan métropolitain. Il faut d'emblée souligner que ces risques sont élevés dans tout le bassin versant du fait des « inondations rapides » (dont les « crues torrentielles ») auxquelles celui-ci est soumis selon les études d'aléas et d'enjeux menées dans le cadre de la procédure d'élaboration en cours du PPRI du Gier et ses affluents. Mais, ils sont reconnus comme encore plus forts sur des

« secteurs spécifiques soumis à des débordements ou du ruissellement urbain : Saint-Chamond, Rive de Gier et Givors ». Pour cette dernière ville, située le plus en aval et recevant donc toutes les eaux du bassin du Gier, on peut même dire que le risque inondation met en cause la vocation actuelle de sa zone commerciale Givors 2 vallées et oblitère la reconversion des friches (notamment Fives-Lille) situées à l'articulation de cette dernière et du centre-ville. C'est dire l'importance de cette question de l'eau, au même titre que celle de la rénovation industrielle et celle de la requalification urbaine, si l'on veut que Givors soit vraiment intégrée dans le projet à construire pour la Vallée du Gier.

Certes, un nouveau **contrat de rivière**, porté par une Entente sans personnalité morale entre Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien, a bien été récemment adopté pour la période 2013-2019, après une interruption de plusieurs années depuis l'achèvement du premier contrat 1994-2001. Sans vouloir porter appréciation définitive sur ce dispositif, en toute hypothèse utile, il faut cependant remarquer que la thématique de « protection contre les inondations » semble passer après les thématiques environnementales et de « gestion et qualité de la ressource » (concrètement 14 M€ prévus pour « préserver les biens et les personnes » sur un total de 54 M€ durant la période considérée), seules les crues trentennales étant considérées, et non celles cinquantennales (comme en 2003) et *a fortiori* centennales.

Alors que s'achève l'élaboration du **PPRI** du Gier, qui devrait être soumis à avis des organismes et personnes publiques concernées puis à enquête publique sans doute d'ici fin 2014, la CMCD tient ainsi à soulever :

- la nécessité de monter les enjeux et le niveau de gouvernance : affecter un enjeu fort aux espaces concernés, à porter par le Grand Lyon et le Pôle Métropolitain au même titre que par Saint-Etienne Métropole. Il s'agit *in fine* que le Grand Lyon et le Pôle Métropolitain s'approprient cette dimension à sa juste mesure et l'intègrent dans les projets de développement de Givors et de la Vallée du Gier. Le poids d'une commune seule est trop faible pour peser dans les négociations. Cette question doit être « métropolisée ». Une contre-expertise - notamment sur la solidité des digues et murs existant en fond de vallée - ainsi qu'une analyse coût / bénéfice pourraient être utilement initiées.
- La nécessité de réduire les aléas à la source : prendre en compte la question de la gestion de l'eau sur l'intégralité du bassin versant de l'amont à l'aval et donc des pratiques en matière de périurbanisation et d'agriculture. Cela a déjà été pris en compte en partie par Saint-Etienne Métropole pour la partie ligérienne, mais doit être généralisé.
- La nécessité de définir quels moyens - SAGE, documents d'urbanisme, EPTB (établissement public territorial de bassin) ...- mettre en œuvre pour mieux maîtriser les risques et valoriser les atouts que représente la rivière. En toute hypothèse, il faut faire avancer l'élaboration d'un PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations), outil idoine de labellisation et de financement par l'Etat des aménagements proposés dans le contrat de rivière adopté.
- La nécessité de provoquer une prise de conscience citoyenne de ces enjeux autour de la rivière par une information adaptée des riverains, susceptible de promouvoir une culture du risque partagée. En particulier, il faut œuvrer pour des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) homogènes et de qualité et pour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) harmonisés et de dimension en fait intercommunale. Ainsi peut-on considérer la gestion de l'environnement et des risques autant comme facteur d'innovation sociale, environnementale et procédurale que comme ressource pour l'agriculture, l'industrie et la vie quotidienne. L'essentiel est à cet égard, comme nous le verrons à propos du patrimoine, la réappropriation de la rivière par les riverains et les usagers, la valorisation des savoir-faire en matière d'ingénierie territoriale.

Soulignons enfin que cette **prise en compte - à nos yeux nécessaire - de la question de l'eau et de l'environnement en général par le pôle métropolitain** s'inscrirait pleinement dans un

contexte national, une ambiance générale de montée en puissance indéniable des questions autour de la politique et de la gestion de l'eau. Après plusieurs rapports récents ayant souligné la nécessité d'une nouvelle gouvernance en la matière, la réforme territoriale en cours s'est ainsi traduite par l'attribution explicite de la compétence « gestion de milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation » aux EPCI et métropoles, dont celle de Lyon, avec en outre la possibilité de créer une taxe pour en assurer le financement et d'en déléguer la mise en œuvre à des établissements publics (territoriaux de bassin et/ou d'aménagement et de gestion de l'eau, selon la version qui sera en définitive retenue). A travers ses moyens organisationnels, fonctionnels et techniques et par la prise de recul qu'elle rend possible à l'échelle du « bassin de risque », l'intercommunalité vient compléter et approuver les missions des communes en la matière. Les intercommunalités les plus avancées dans l'intégration de la gestion des risques majeurs vont même jusqu'à penser le problème en terme de système intégré de management de la sécurité et des risques (SGS) du même ordre que les industriels. Dans ce sens, la norme ISO 31000 fournit des principes et des lignes directrices sur le management du risque qui peuvent utilement orienter les réflexions au sein des intercommunalités. Du point de vue de la CMCD, il y a là des occasions à ne pas manquer.

2.4. **Faire du patrimoine, matériel et immatériel, un vecteur d'identité et un atout touristique à valoriser**

Au sein du domaine d'actions « Culture et Tourisme » du Pôle métropolitain, le thème du patrimoine est déjà particulièrement mis en avant comme pouvant contribuer à **identifier et fortifier** une appartenance métropolitaine. L'investissement de cette thématique par le Pôle prend essentiellement la forme de sa participation aux Journées Européennes du Patrimoine. Ainsi, à cette occasion, des guides ont-ils été édités permettant de révéler les richesses du patrimoine métropolitain, naturel en 2012 puis industriel en 2013. En consultant ces guides, on ne peut qu'être frappé par le fait que plusieurs communes de la Vallée du Gier y figurent (une douzaine, dont cinq dans les deux guides). Ce n'est évidemment pas un hasard en cette « vallée ardente » marquée historiquement par de forts liens villes-campagnes, que seule une **approche patrimoniale transversale**, industrielle autant que rurale, et même aussi urbaine et paysagère, peut effectivement mettre en lumière.

On doit certes affirmer d'abord que la Vallée du Gier a un **riche patrimoine industriel**. Comme déjà mentionné à propos du renouvellement urbain, tout n'est évidemment pas à garder ou à valoriser. Mais, en lien avec le projet de néo-industrialisation axé sur des activités innovantes, il serait sûrement envisageable de redonner vie à quelques sites bien choisis selon leurs potentialités et dans des partenariats privés-publics. Il ne s'agirait pas d'en faire des musées de leur vie passée mais au contraire de leur donner une vie nouvelle. Ces sites pourraient ainsi devenir emblématiques de la modernité de la vallée mais aussi du pôle métropolitain si, dans une opération commune, on les liait à d'autres expériences **d'industries créatives** comme par exemple le pôle Pixel à Villeurbanne (ancienne minoterie qui accueille studio de cinéma et industries de l'image et du son) ou de **quartiers créatifs** comme le quartier Plaine Achille à Saint Etienne marqué par la reconversion de la Manufacture d'armes (ex-GIAT) et emblématique de l'économie stéphanoise en renouvellement (Cité du design, grands équipements ...). On pourrait imaginer qu'à l'extérieur, cela projetterait une image positive d'un pôle tourné vers le futur tout en s'ancrant dans l'histoire industrielle locale.

En lien avec le contenu du projet de néo-industrialisation proposé, pourrait être en particulier reprise l'idée émise dans l'avis du CD de Saint-Etienne Métropole de création d'une **Cité de l'Énergie** dont la mission serait de regrouper les matériaux, équipements et connaissances sur l'évolution des énergies anciennes et nouvelles (solaire, géothermie, méthanisation, éolien, stockage, etc.) et de mettre en vitrine les expériences de transition énergétique au premier plan desquelles celles réalisées sur le territoire. L'Institut des métiers mentionné plus haut pourrait y trouver son siège. Des associations de la Vallée du Gier comme le CERPI (Centre d'Études et de Recherche sur le Patrimoine Industriel) pourraient être

impliquées. De même, la proposition de création de lieux dédiés (musée technologique, magasin général...) propres à contribuer à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en s'appuyant sur le passé industriel hors du commun de Lyon et Saint Etienne portée par l'Association VALPASTI (VALorisation du Patrimoine Scientifique, Technologique et Industriel du Grand Lyon) pourrait y trouver sa place. L'avenir de la collection Marrel pourrait aussi être intégré à ce projet.

Les réflexions restent à poursuivre sur les modalités de concrétisation d'un tel projet dans un **geste architectural** à la hauteur des enjeux pour une implantation physique potentielle dans la Vallée du Gier. Mais l'essentiel est aussi de ne pas penser seulement en termes de bâtiments, mais également aux **mémoires humaines, au patrimoine immatériel, aux savoir-faire** d'un territoire, etc. (Exemple de l'usine TASE à Vaulx-en-Velin). Garder également en tête l'exemple de « l'Esprit des lieux » sur Carré de Soie, celui du « Collectif de l'Union » dynamisant les associations d'anciens salariés comme « l'Union des Gens du Textile » UGT à Roubaix... Et de bien **lier traditions et innovations** en termes de culture scientifique, technique et industrielle, comme cela a été indiqué dans le cadre des premiers travaux menés par la CMCD dans le cadre de la saisine Culture.

Et c'est la même approche, matérielle et immatérielle, du passé vers le présent et pour l'avenir, qui doit être adoptée pour l'appropriation et la promotion du **patrimoine naturel, et donc aussi agricole, rural et paysager**, pour retracer les forts liens existant nécessairement de tout temps, mais sous des formes sans cesse modifiées, entre les coteaux et les fonds de la Vallée du Gier.

La **valorisation de la rivière et de ses affluents, de l'eau et de son usage**, et de tout le patrimoine - naturel et industriel – lié à cet usage de l'eau, s'inscrit pleinement dans cette perspective. D'où l'idée émise par le CD de Saint-Etienne Métropole, et tout à fait soutenue par la CMCD, de faire du thème de l'usage de l'eau et de sa gestion le socle possible d'un « projet d'intérêt métropolitain » susceptible de proposer des contenus concernant le vécu des habitants et des usagers, réguliers ou occasionnels, et de développer des pratiques et des produits de tourisme de proximité. Pourraient être ainsi notamment valorisés les écluses, gares d'eau et Hôtel du canal du Gier, les barrages sur les affluents, les vestiges de l'aqueduc romain... Le tout en lien avec le projet de Voie Verte des Confluences, la séquence 2 de ce projet, dédiée entre Saint-Chamond et Givors à la « vallée des cathédrales industrielles », tenant explicitement et fortement compte du parcours souterrain ou non du Gier et notant en outre pertinemment que « des boucles cyclo-touristiques sont à envisager à partir de la vallée en direction du nord vers les coteaux du Jarez (et le parc zoologique de Saint-Martin-la-Plaine), du sud vers le parc naturel régional du Pilat (et la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez) ».

Dans le même sens, en considérant donc bien « **la nature comme un patrimoine vivant** », les points de vue remarquables depuis le site de la Madone à Chateauneuf ou sur le « sentier des panoramas » de Doizieux sont à souligner. Quant à l'agriculture et horticulture, les pépinières et le verger-conservatoire de Saint-Paul-en-Jarez, la roseraie de Chateauneuf, le vignoble de Tartaras en illustrent bien la dimension patrimoniale naturelle à tout à la fois maintenir et renouveler. (Toutes ces notations sont reprises du guide « Tous les patrimoines sont dans la nature » édité par le Pôle en août 2012).

Il faudrait enfin ne pas oublier le **patrimoine architectural et urbain**, bien illustré notamment par la Cité des Etoiles, « utopie réalisée » bâtie par Jean Renaudie à Givors et désormais labellisée comme « Patrimoine du XXème siècle », et par la « Zone de protection du patrimoine, architectural, urbain et paysager » (ZPPAUP) de Rive de Gier effective depuis le 31 août 2012.

Au total, on voit ce que peut apporter une telle approche patrimoniale élargie pour contribuer à construire une identité de la Vallée du Gier, tant à partir d'une **appropriation de proximité** par et pour ses habitants que pour une **reconnaissance à l'échelle métropolitaine** comme

territoire à atouts et enjeux. Au-delà, cela pourrait même contribuer à créer une identité du pôle métropolitain lui-même, en particulier pour les citoyens. Positif en termes d'image, cela pourrait devenir aussi un **atout touristique** (circuits, journées du patrimoine.....) pour la Vallée du Gier, qui doit sûrement envisager de ne pas limiter le développement économique à l'industrie et à l'agriculture périurbaine.

Et redisons que cette approche mériterait d'être opportunément reliée aux réflexions d'ores et déjà menées dans le cadre de la **saisine Culture**.







03

Adopter une véritable « stratégie **d'action** » associant gouvernance métropolitaine, ouverture partenariale et appropriation citoyenne

3. Adopter une véritable « **stratégie d'action** » associant gouvernance métropolitaine, ouverture partenariale et appropriation citoyenne

Aux yeux de la CMCD, il apparaît essentiel d'esquisser une véritable stratégie de mise en œuvre des propositions avancées ci-dessus. Cette stratégie doit prendre compte un certain nombre de points essentiels.

3.1. Le prérequis d'une stratégie, d'un projet de territoire et d'une gouvernance spécifiques du Pôle Métropolitain

La CMCD considère que le développement d'un projet d'intérêt métropolitain sur la Vallée du Gier doit faire l'objet d'une **stratégie explicite du Pôle Métropolitain**. Assumée par les différentes composantes du Pôle, elle ne doit pas être conçue comme la simple addition de stratégies de chacune. Il s'agirait ainsi :

- d'articuler les politiques et actions mises en place dans la Loire par les communes, Saint-Etienne Métropole, le Département et la Région avec ceux qui existent dans les territoires connexes (en particulier ceux du Grand Lyon et de Rhône-Aval)
- d'établir une déclinaison territoriale spécifique de ces politiques et prendre en compte les propositions avancées par la CMCD pour élaborer une stratégie spécifique du Pôle Métropolitain sur le Gier
- de développer une capacité de bâtir un projet territorial avec les acteurs pertinents et mobiliser les moyens adéquats.

Le **projet de territoire**, qui prendrait le nom de **projet d'intérêt métropolitain**, c'est la traduction sur le terrain de la stratégie, par une combinaison d'actions concrètes ou projets particuliers qui font sens et s'organisent dans l'espace et le temps.

En ce sens, le projet économique de mettre en œuvre un écosystème original de néo-industrialisation, partant des biens d'équipement pour l'énergie pour aller vers l'usine du futur, apparaît comme le principal « **projet dans le projet** », sans être toutefois exclusif d'autres projets particuliers qui pourraient ainsi concerner l'agriculture, les déplacements, la requalification urbaine, une gestion raisonnée de l'environnement et la question de l'eau, et le patrimoine, pour reprendre les différents thèmes qui nous semblent devoir être nécessairement pris en compte dans un projet de développement global de la Vallée du Gier.

Nous avons déjà mentionné, comme précédemment chez d'autres auteurs, la démarche mise en œuvre pour l'**Emscher Park** dans la Ruhr comme pouvant inspirer celle à mener pour la Vallée du Gier. Bien sûr, cette expérience de l'Emscher Park a pu bénéficier, en des temps plus favorables qu'actuellement, de fonds considérables (Europe, Etat, Länder, entreprises). Mais l'esprit même de la démarche alors mise en œuvre, désormais caractérisée sous le sigle IBA (Internationale BauAusstellung) mondialement reconnu, nous paraît devoir rester pleinement pertinente, visant à mettre en œuvre à court et moyen terme des « actions phares » ciblées et significatives de ce que l'on veut faire et de là où l'on veut

aller dans une visée globale et cohérente nécessairement beaucoup plus large et à un terme nécessairement beaucoup plus long.

La comparaison avec le projet Emscher Park, si elle doit être relativisée eu égard au contexte politique spécifique de l'Allemagne et à l'importance des moyens financiers mobilisés, présente cependant des similitudes intéressantes, et des enseignements peuvent en être tirés en termes de méthode, notamment sur les points suivants : l'approche globale d'un territoire à grande échelle ; la combinaison des thématiques reconversion économique / habitat / culture / environnement / paysage ; la volonté d'éviter la démarche « descendante » (répandue en France) mais plutôt de s'appuyer sur les porteurs de projets locaux, dès lors qu'il s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble et un schéma de cohérence spatiale ; l'approche du projet comme un « processus » évolutif dans la durée.

Si une telle perspective était retenue, il resterait à identifier de premières recommandations sur la façon de mettre en œuvre la première étape du projet, en examinant notamment la faisabilité de l'inscription dans l'espace et le temps des différents projets particuliers dont nous avons souligné l'indéniable « intérêt métropolitain ». Ce pourrait être le rôle de la « mission de préfiguration » préconisée en conclusion de ce document.

L'engagement puis la mise en œuvre d'une telle démarche impliquent à l'évidence la mise en place d'une gouvernance spécifique dans le cadre du Pôle Métropolitain susceptible de conforter l'identification de la Vallée du Gier, de fédérer les ressources métropolitaines à l'échelle du Pôle et de piloter le projet territorial ainsi que ses déclinaisons en projets particuliers.

Une telle gouvernance requiert un portage politique volontariste à l'échelle du Pôle Métropolitain de la stratégie proposée et de sa traduction en termes de projet(s) à l'échelle du Pôle et des agglomérations. Elle devrait nécessairement s'appuyer sur Saint-Etienne Métropole et le Grand Lyon. Il serait pertinent que les élus des différentes communes et EPCI du Gier (de la Loire et du Rhône) soient étroitement associés et impliqués dans le portage du projet, sous une déclinaison institutionnelle territoriale à déterminer. Une des formes possibles serait un groupe de pilotage stratégique métropolitain qui pourrait associer d'une part les élus concernés et les principaux acteurs publics, d'autre part les acteurs économiques, sociaux, universitaires, et autres concernés par le projet.

Elle devrait s'appuyer sur une maîtrise d'ouvrage forte conjointe du Pôle Métropolitain et des Communautés de Saint-Etienne et de Lyon et pourrait se traduire par la mise en place d'un pilotage opérationnel sous forme de « Mission métropolitaine Gier ». Cette mission devrait avoir les moyens (en financement et en personnel) et l'autorité suffisants pour faire prendre en compte des projets collectifs par les partenaires et fonctionner avec un management en mode projet. Elle devrait comprendre une équipe projet, rattachée au Pôle Métropolitain, dont le financement pourrait venir des agglomérations. Elle devrait également mobiliser des crédits accordés par les financeurs publics aux politiques concernées : renouvellement urbain, grandes infrastructures, environnement, habitat,... Et pour le développement économique, mobiliser les ressources des pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, clubs d'entreprises.

Les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne pourraient recevoir, dans leurs domaines de compétences, une commande commune du Pôle Métropolitain pour une étude approfondie sur la Vallée du Gier, secteur reconnu à enjeux métropolitains et sur ceux de Givors et Rhône-Aval. L'appui d'équipes d'ingénieries existantes en matière d'interventions opérationnelles pourrait être également sollicité : EPASE (pour collaboration et non extension de périmètre de compétence), EPORA, autres aménageurs ou opérateurs présents sur le territoire métropolitain.

En tout état de cause, s'agissant de la mise en œuvre opérationnelle, l'examen des grands projets de cet ordre, et notamment celui de la « Ville renouvelée » (Lille – Roubaix-Tourcoing), montre la nécessité que la (les) collectivité(s) locale(s) confie à un aménageur la

tâche de porter ce projet complexe. L'enjeu apparaît triple : assurer la continuité de la démarche sur une période qui est celle du « temps long », formaliser et objectiver les engagements financiers, et donner confiance aux investisseurs.

3.2. L'ouverture nécessaire sur des partenariats publics et privés

Nous avons vu que l'on ne pouvait **pas restreindre le référentiel des analyses et de l'action à la seule Vallée du Gier**, alors que les bassins de vie et d'emploi fonctionnent de façon beaucoup plus élargie, et qu'un certain nombre de déterminants importants sont situés aux marges de cette entité géographique. Il est en particulier essentiel de lier la vallée et ses versants, même si ceux-ci, dans la partie rhodanienne, n'appartiennent pas au périmètre du Pôle Métropolitain. Cette exigence vaut en particulier pour les territoires qui appartiennent aux **communautés de communes du Pays Mornantais, de la vallée du Garon et de Condrieu** ; elle implique d'envisager une démarche de partenariat avec ces entités.

Nous avons vu qu'il est également important de **mettre en relation la Vallée du Gier avec les espaces connexes de la Vallée de la chimie et de Rhône-aval**. Une stratégie ambitieuse de redynamisation de la Vallée de la chimie est animée par le Grand Lyon, et nous avons vu qu'une bonne articulation est à trouver avec le projet Vallée du Gier. De même au sud, une bonne articulation avec l'agglomération viennoise et le Pays Roussillonnais est à rechercher. Si la constitution d'une intercommunalité unique sur ces deux secteurs n'a pas été possible pour le moment, il n'en reste pas moins que le territoire de Rhône-Aval constitué de l'agglomération viennoise et du Pays Roussillonnais dispose aujourd'hui d'un tissu industriel avec notamment la plate-forme chimique de Roussillon. Il est par ailleurs engagé dans la mise en œuvre d'un Grand Projet Rhône Alpes « Rhône Médian » qui vise à développer des activités autour de l'écologie industrielle et du report modal de marchandises.

Ainsi, au regard des complémentarités possibles entre les spécialités de ces trois secteurs (écotechnologies, équipement pour l'énergie, écologie industrielle), **une bonne articulation devra être recherchée entre les stratégies de développement du Gier, de la Vallée de la chimie et de Rhône-Aval**. Si ces territoires ont leurs propres dynamiques, il est cependant essentiel que la Vallée du Gier soit également branchée sur leurs réseaux d'acteurs, en particulier ceux de l'économie. Cette connectivité doit également être travaillée pour ce qui concerne les infrastructures de déplacement (rail et route). Une liaison ferroviaire directe entre la Vallée du Gier et le sud (Vienne – Valence -...) reste notamment à construire. Cet enjeu dépasse la seule Vallée du Gier mais paraît essentiel pour l'accessibilité et le développement du territoire métropolitain.

Cependant, pour être en mesure de développer de tels partenariats externes, il apparaît nécessaire au préalable tout à la fois de contribuer à l'adoption de politiques publiques cohérentes pour la Vallée du Gier et d'élargir la gouvernance la concernant en associant d'autres acteurs.

S'agissant de l'adoption de **politiques publiques cohérentes pour la Vallée du Gier**, la CMCD considère qu'il s'agit là d'une mission essentielle du Pôle Métropolitain, en liaison avec l'Etat, la Région et les Départements. Le fait que la vallée et ses versants relèvent d'au moins 5 intercommunalités justifie la recherche d'une cohérence des politiques publiques qui ne va pas de soi.

Il n'est ainsi pas du tout sûr que les dispositifs de planification spatiale (DTA) ou de coordination des SCoT soient suffisants pour assurer cette cohérence entre les actions de toutes natures des différents acteurs publics. Le Pôle Métropolitain devrait jouer un rôle essentiel pour assurer de cette **cohérence** à l'intérieur de son périmètre, ainsi que pour construire une **scène de concertation** avec les entités publiques connexes. Cette cohérence doit également être recherchée entre les différentes politiques publiques qui pourraient être déployées dans la Vallée du Gier. La CMCD a ainsi pointé les risques d'effets contradictoires entre d'une part les impacts d'aménagement que pourrait générer l'A45 et d'autre part les politiques de renouvellement urbain du fond de vallée dans la partie ligérienne. Une telle situation peut concerner d'autres domaines, dès lors que les politiques sont conduites de

façon sectorisées. Si chacune des intercommunalités concernées doit prendre la mesure de ce risque, le Pôle Métropolitain devrait aussi contribuer à assurer la cohérence intersectorielle des stratégies et actions publiques, y compris pour celles qu'il impulse.

Quant à **l'élargissement de la gouvernance en associant d'autres acteurs** publics et privés, il pourrait être décliné de deux façons : un premier cercle d'acteurs directement impliqués dans le territoire et les projets, et pouvant être présents dans le Groupe de pilotage ; des acteurs associés à la stratégie sans l'être nécessairement dans la conduite proprement dite des projets.

Ainsi pour les **acteurs publics**, l'association de l'Etat apparaît incontournable sur la plupart des sujets et souvent des financements : cela concerne aussi bien la planification spatiale, l'environnement, la gestion des eaux, le renouvellement urbain, l'économie, etc... Ses décisions seront également capitales pour ce qui concerne les grandes infrastructures. La CMCD considère également que la Région Rhône-Alpes devrait aussi être associée. Elle est en effet fortement impliquée dans des dossiers clés avec les agglomérations de Lyon et de Saint-Etienne (CFAC et du PSADER, Contrats de Plan) dont le Gier constitue un terrain d'application. Elle est également active dans le champ de l'économie et concernée par les projets de néo-industrialisation par différentes actions. L'association des Conseils Généraux serait de même souhaitable dans la mesure où ils sont parties prenantes, du moins explicitement celui de la Loire, dans le développement économique, le cofinancement de plusieurs dispositifs dont les clusters et le montage d'appels à projets.

Au-delà des acteurs publics cités, il conviendrait d'associer **d'autres acteurs essentiels** comme : les acteurs du développement économique : CCIT, Chambres d'Agriculture, CMA, ADERLY, les Pôles de compétitivité, le club d'entreprises GIER, etc. ; les Universités, les grandes écoles, les organismes de recherche, les lycées et formations professionnels ; les acteurs de l'aménagement dont en particulier EPASE et EPORA, pour que le Pôle Métropolitain puisse préserver des capacités foncières ou immobilières, notamment pour l'accueil d'entreprises ; et plus généralement les représentants de la société qui sont porteurs d'un intérêt territorial, dans les champs concernés : économie, aménagement, environnement, déplacements, culture, etc...

3.3. La communication et l'appropriation citoyenne, dimension incontournable du projet et de la stratégie d'action

La stratégie et les projets qui pourraient être mis en œuvre par le Pôle devraient nécessairement faire l'objet non seulement d'une information et d'une consultation, mais également d'une appropriation citoyenne. Concernant l'esprit de la démarche Vallée du Gier, **il s'agit ainsi d'articuler expertise territoriale et attentes citoyennes.**

Il conviendrait donc de compléter le projet ici avancé par une meilleure prise en compte de ces attentes citoyennes en privilégiant pour ce faire une démarche ascendante, partant des citoyens eux-mêmes et non seulement descendante ou institutionnelle, de favoriser l'expression de leurs points de vue, de prendre en compte les initiatives des associations locales, des syndicats, pour qu'ils contribuent à orienter et enrichir les approches du Pôle. Il ne s'agit pas seulement de leur demander un avis, mais de mobiliser ces acteurs pour qu'ils soient aussi les coproducteurs du projet territorial.

Ajoutons que **la question du nom** du Projet pour la Vallée du Gier est importante pour communiquer et mobiliser, les habitants devant pouvoir se retrouver dans ce nom. (Celui de « Gier Renouveau » a notamment été avancé au sein du groupe projet).

Pour la partie ligérienne, les actions conduites par le CD de Saint-Etienne Métropole en matière de démultiplication / appropriation du projet de néo-industrialisation auprès des acteurs économiques, syndicats de salariés, acteurs de la formation, mérite d'être rappelée. Elles ont déjà permis d'enrichir et de valider globalement le projet dans sa dimension

économique industrielle. De même, l'enquête conduite par les étudiants de l'IUT de Saint Etienne sur l'appropriation du fait métropolitain a déjà apporté des éléments sur les perceptions et attentes des habitants du Gier. Mais il est essentiel que de telles démarches soient étendues à la partie rhodanienne et aux autres dimensions du projet.

La communication et la participation citoyenne devront ainsi nécessairement prendre des **formes diverses** selon les sujets et selon le degré d'organisation, de représentation et d'implication de ces acteurs. Il conviendra de susciter des modes différenciés d'association, allant de la consultation à l'implication, voire à la co-production. On pourrait même envisager la présence des acteurs les plus représentatifs (par exemple du Club des entreprises du Gier) dans le Groupe de Pilotage Stratégique.

L'exemple Lillois de la « SEM Ville renouvelée » montre une gouvernance impliquant toutes les initiatives citoyennes par l'usage de deux commissions thématiques se réunissant tous les mois. Elles regroupent des représentants des élus, des techniciens et des membres d'un « club des partenaires ». Ce Club des partenaires comprend l'ensemble des forces vives sur le territoire; c'est-à-dire les partenaires économiques, les représentants des structures institutionnelles comme conseil de quartier, conseil citoyens et centres sociaux, mais aussi les associations de défense locales des usagers et habitants. La SEM organise des assises des citoyens tous les 18 mois.

La CMCD considère qu'elle a un rôle à jouer pour faciliter l'expression citoyenne et celle de l'ensemble des acteurs sociaux. Dès lors propose-t-elle **trois types d'actions** propres à favoriser cette expression et appropriation citoyenne dans l'élaboration des projets de la Vallée du Gier :

- Connaître et faire connaître ce qui est déjà là et ne pas tomber dans le piège de la communication territoriale. En effet, de nombreuses initiatives des associations locales, collectifs d'habitants, offices du tourisme, etc. déjà présentes dans la Vallée du Gier, portent des réflexions ou organisent des actions. Or beaucoup restent encore peu connues. Il serait opportun d'en faire l'**inventaire** et de s'appuyer sur les dynamiques en cours, pour les rendre visibles et les valoriser. Lorsque l'on pense à ce qui est déjà là, comme nous l'avons dit à propos du patrimoine, il ne faut pas penser seulement en termes d'infrastructures mais également penser aux mémoires humaines, au patrimoine immatériel, aux savoir-faire de ce territoire.
- Aller vers les citoyens avec un **questionnement** établi en tenant compte de l'avancement du dossier mais sans être trop construit (cf. à cet égard la démarche du CD GL lors de sa saisine sur le développement économique). Rencontrer à la fois des associations d'habitants portant des démarches citoyennes et des habitants « ordinaires ». Ce qui est important, c'est de faire réagir les habitants, de tenir compte de leurs suggestions et contributions vis-à-vis du projet Vallée du Gier. Les premiers contacts hors territoire du Pôle avec des Conseils locaux de développement de l'Ouest lyonnais et de Rhône pluriel ont déjà aussi été organisés en ce sens
- Faire du livrable de la réponse de la CMCD à la saisine un moyen d'associer les habitants pendant et en conclusion de la démarche Vallée du Gier. Plusieurs propositions peuvent être faites qui s'articulent : **événement participatif** pour les habitants et les acteurs de la vallée, **livrables** sous forme de « cartographie subjective » (cf. celle établie par Robins des Villes sur la Vallée de la chimie) avec parcours des lieux, **initiatives mettant en récit** la Vallée du Gier sous différentes facettes : focus sur thématiques/problématiques mentionnés dans cet argumentaire (agriculture, reconversion économique, patrimoine, etc.) enrichies par les actions existantes et laissant des traces matérialisées (totems, piquets, panneaux, etc.)... Ce / ces parcours pourraient s'inscrire dans les JEP et seraient susceptibles de toucher un public large potentiellement métropolitain. On peut aussi imaginer que cette action soit préparée et prolongée par la mise en place d'un « **site interactif** » qui permettrait de recenser les initiatives et attentes des habitants, et de mettre en débat tant le projet d'ensemble pour la Vallée du Gier que les actions et projets spécifiques envisagés.

Une telle démarche d'information / consultation / appropriation pour la Vallée du Gier aurait valeur expérimentale pour les futures saisines.
Mais elle pose la question des **moyens** nécessaires / possibles pour pouvoir la conduire (enquête-consultation auprès d'habitants, réalisation des cartes...).



En guise de conclusion : pour une dynamique de préfiguration

Le projet de rénovation mis en avant dans cet argumentaire de la CMCD est d'ampleur, tant géographiquement que thématiquement.

Mettant au cœur une néo-industrialisation de la Vallée, il concerne les principaux aspects du cadre de vie de tout le bassin du Gier. Il peut paraître dès lors, trop ambitieux. Pourtant, il apparaît clairement à la CMCD qu'un projet concernant la requalification et la redynamisation d'un tel territoire, aussi marqué par l'histoire que porteur de réels enjeux pour l'avenir de ses habitants et du Pôle métropolitain, ne peut s'envisager qu'avec une telle envergure.

Si une telle perspective était validée, se poserait alors avec plus d'acuité encore la question de la méthode de mise en œuvre d'un tel projet.

Dans le prolongement de ce qui a été repris à propos de la démarche IBA, pourrait être mise en place une Mission métropolitaine de préfiguration, avec un portage politique fort au niveau de l'exécutif du Pôle, qui serait chargée d'approfondir la vision stratégique, de mobiliser des premiers partenariats, d'initier un processus de projet et de proposer des actions à court terme susceptibles partenariats de faire - en quelque sorte - « tâche d'huile » et pouvant se décliner sous projets séparés ou commandes spécifiques.

La CMCD serait pour sa part toute prête à contribuer à une telle démarche, tout particulièrement concernant la dimension d'information, de concertation et d'appropriation citoyennes qui pourrait faire l'objet d'une **prochaine saisine de la part du Pôle Métropolitain**.

La CMCD souligne également que cette démarche Vallée du Gier aurait vocation à être capitalisée et à aider à la reconversion d'autres territoires en crise du territoire métropolitain (cf. saisine : « Elle aura valeur de démonstrateur pour la reconversion d'autres territoires à enjeux »). Le projet de redynamisation de la Vallée du Gier est unique par son ampleur, mais d'autres sites métropolitains comme la Vallée de la Gère à Vienne ont des caractéristiques proches (déindustrialisation, problématique de friches, image négative, contraintes naturelles fortes...) et pourraient bénéficier des enseignements du projet Vallée du Gier à l'échelle de chaque agglomération.



Annexes

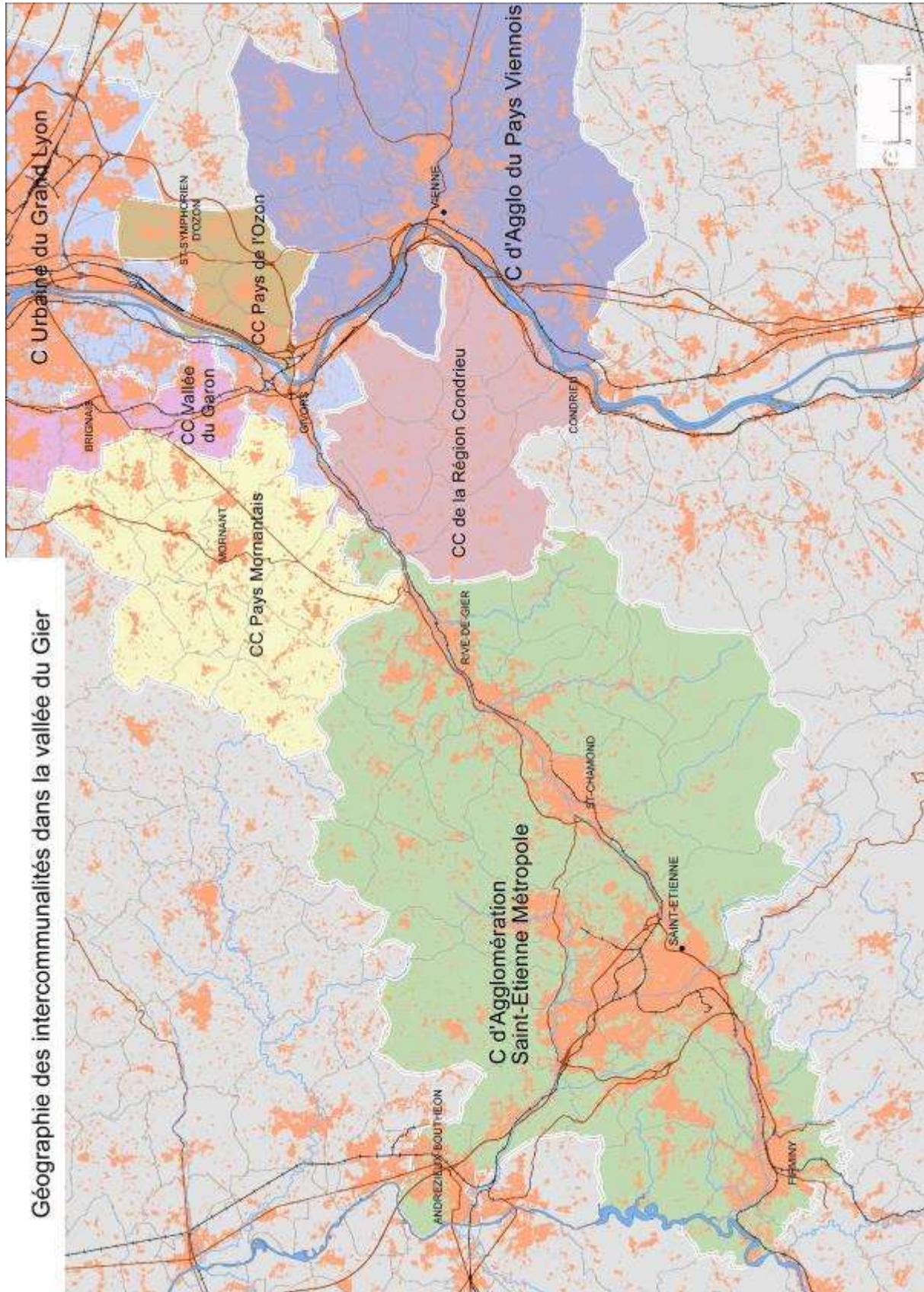
Annexe 1 : Éléments cartographiques

Annexe 2 : Éléments bibliographiques

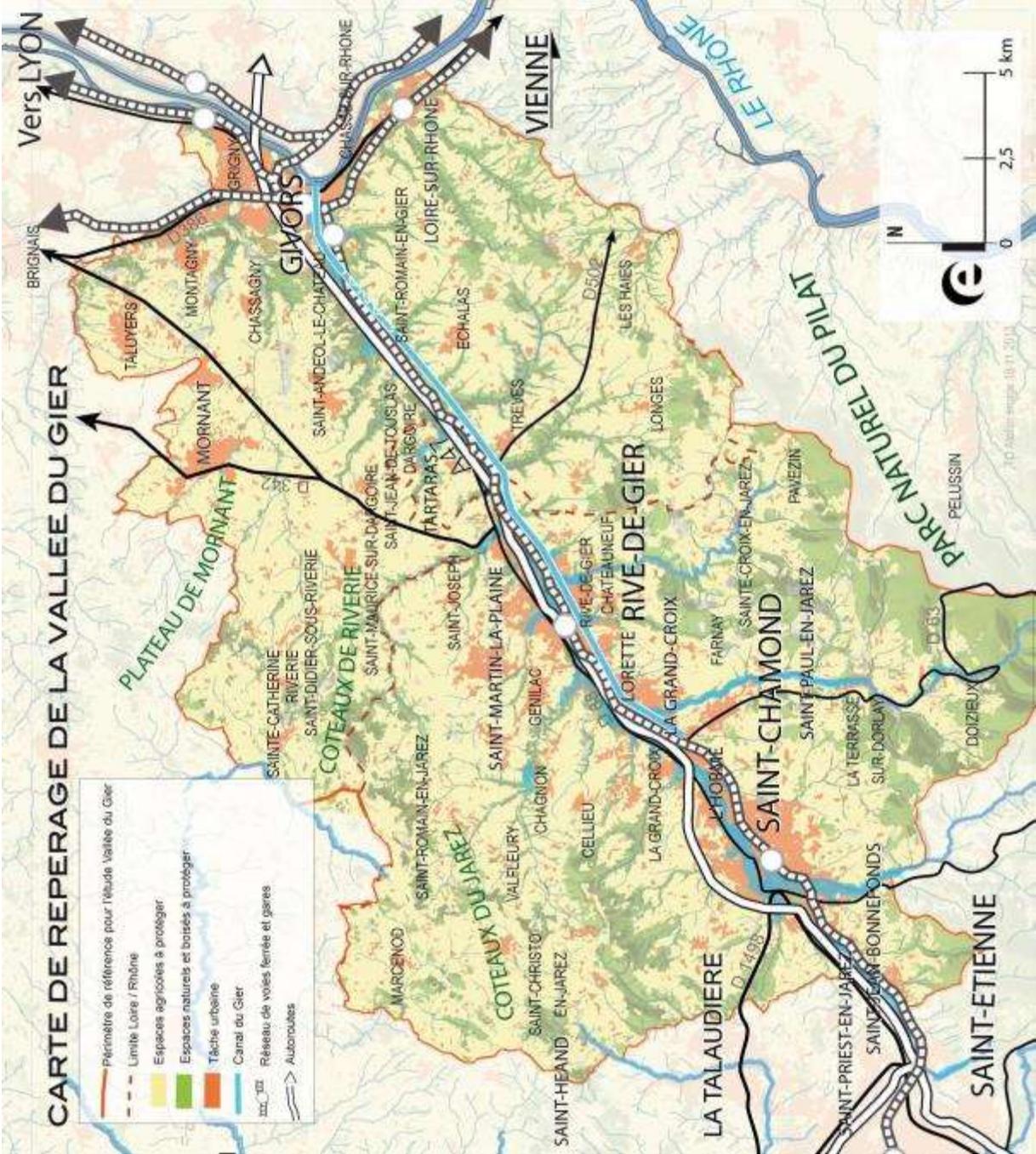
Annexe 3 : Rappel de l'organisation et du calendrier de travail
du groupe projet

Annexe 4 Saisine du Pôle Métropolitain

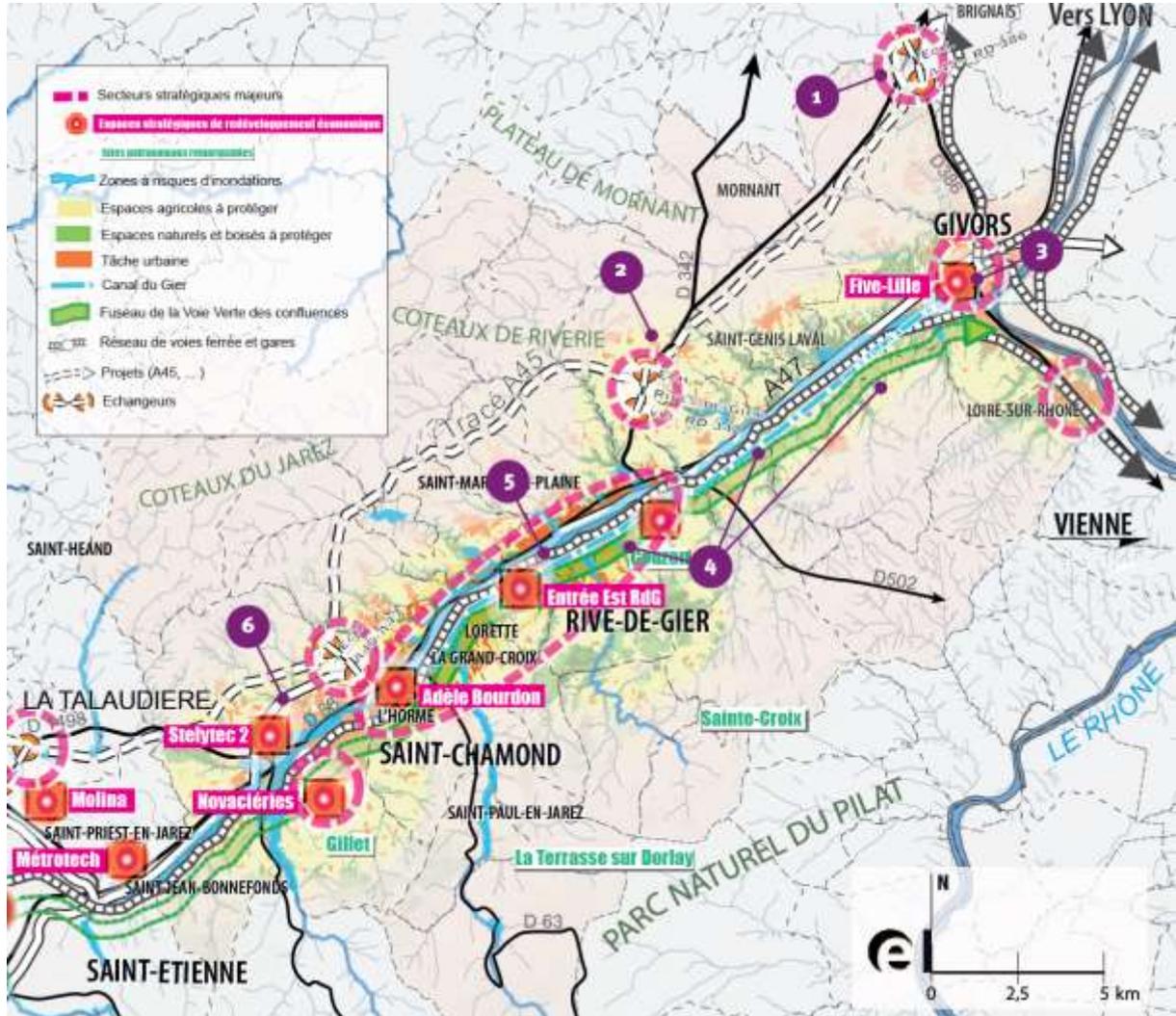
Annexe1 :Eléments cartographiques



Carte de repérage de la Vallée du Gier



Secteurs stratégiques à enjeux



SECTEURS STRATÉGIQUES

- | | |
|---|--|
| <p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARRIVÉE A 45 | <p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> • PATRIMOINE INDUSTRIEL • CANAL • VOIE VERTE DES CONFLUENCES |
| <p>2</p> <ul style="list-style-type: none"> • MAÎTRISE DE L'URBANISATION • PROTECTION / ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE | <p>5</p> <ul style="list-style-type: none"> • REQUALIFICATION A 47 • RENOUVELLEMENT URBAIN • PATRIMOINE URBAIN ET INDUSTRIEL |
| <p>3</p> <ul style="list-style-type: none"> • RISQUE INONDATION • RENOUVELLEMENT URBAIN • CENTRALITÉ • PATRIMOINE URBAIN ET INDUSTRIEL • RECONVERSION SITES INDUSTRIELS | <p>6</p> <ul style="list-style-type: none"> • RECONVERSION INDUSTRIELLE • RENOUVELLEMENT URBAIN |

Annexe 2: Éléments bibliographiques

○ LIVRES et BROCHURES

BEAUCHÊNE Stéphanie, *Recomposition urbaine et front de fleuve, dynamiques sociale et culturelle : illustration givordine*, Givors, Maison du fleuve Rhône, 2004, 52 p.

COSTE Anne, *Design et projets d'équipements publics : infrastructures et paysage*, colloque - atelier international et interdisciplinaire, Biennale du Design 2006, Saint-Etienne, CERTU, 2007, 263 p.

COSTE Anne, FINDELI Alain, GUILLOT Xavier, JOLIVEAU Thierry & KERAVEL Sonia , *Quêtes interdisciplinaires des identités de lieux sur le grand territoire autoroutier Gier-Ondaine*. Laboratoire pour une théorie du projet intégré de paysage, Saint-Étienne, École nationale supérieure d'architecture, 2008, 252 p.

EPALLE Christian, *Un canal oublié de Givors à La Grand-Croix*, Atramenta, mars 2012, 152 p.

GARDES Gilbert, *La cité industrielle Rive de Gier. Mémoire d'un patrimoine*, Lyon, Azossi, 2010, 167 p.

KADDOUR Rachid, PAYEN Catherine, GRAS Pierre, *HLM et patrimoine. L'héritage de l'habitat social dans la Loire*, Lyon, Éditions Lieux Dits, 2008, 142 p.

PEYRE Philippe (dir.), TAUTEL C, MUZIKA S, BARIOL B, DUVAL F, FREROT O, BAYON J., *L'héritage industriel de Saint Etienne et de son territoire. 100 sites à enjeux*. In *Patrimoines du bassin de la Loire*, site Courriot, musée de la mine, 2006, 463 p.

POLE METROPOLITAIN, *Tous les patrimoines sont dans la nature*, Guide, Pôle Métropolitain, août 2012, 75 p.

POLE METROPOLITAIN, *Voie Verte des Confluences*, Dossier d'intention, septembre 2012, 66 p.

POLE METROPOLITAIN, *La grande fabrique du patrimoine*, Guide, Pôle Métropolitain, août 2013, 75 p.

REY Emmanuel, *Régénération des friches urbaines et développement durable*, Presses universitaires de Louvain, 2012, 203 p.

○ RAPPORTS et MEMOIRES

ATELIER POLITOPIE Recherche & Urbanisme, Représentations territoriales des Amapiens (consommateurs et producteurs d'Associations de maintien de l'Agriculture Paysanne), Quels sens pour la métropole Lyon/Saint-Etienne ? (octobre 2013)

BARJON D., *Image et paysage de l'A47, une stratégie de territoire pour la Vallée du Gier*, PFE pour la formation des architectes urbanistes de l'Etat, ENPC, Centre des Hautes Etudes de Chaillot, 45 p., 2004, ronéo.

BELLEVILLE Sandrine, *Dessiner une mixité urbaine : une interface entre le Pilat et la Ville*, Rive de Gier, PFE sous la direction de D.FANZUTTI & CI. AUTEL, École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, 2011

BREGNAC F., *Coopération Lyon Saint-Etienne : projet vallées du Gier et de la chimie*, candidature capitale européenne de la culture, journée du 14 mars 2008. AGENCE D'URBANISME DE LYON, AGENCE D'URBANISME DE SAINT-ETIENNE, mars 2008, doc. mult.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE SAINT ETIENNE METROPOLE, *Avis « Le Gier, modèle de néo-industrialisation pour une agglomération en mutation »*, mars 2013

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE SAINT ETIENNE METROPOLE, *Avis sur Avenant 2 au PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) de Saint-Etienne Métropole*, octobre 2012

DATAR, *Pôle d'économie du patrimoine Rhône : du Grand Lyon aux limites Drôme-Ardèche*. [Texte imprimé], Maison du Rhône, 2000, 2 vol. (85 p.-61 p.)

DDE, EPURES, SEDL, Tinland Urbaniste, *Contrat d'agglomération du Pays du Gier, Dossier de candidature*, 1991, 31 p., ronéo.

EA de MARSEILLE-LUMINY, *Ville de Rive de Gier : quartier de la gare, projet urbain*, Marseille, février, 1992, 63 p.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE SAINT-ÉTIENNE, *Frontières communes : vallée de l'Ondaine / Vallée du Gier : vers une métropole entre Loire et Rhône*, (exposition présentée lors de la Biennale Internationale Design 2010 Saint-Étienne) Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2010 - 144 p.

ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE SAINT-ÉTIENNE, équipe "Mutations et pratiques", *Utopiques vallées*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, 72 p.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE SAINT-ÉTIENNE, étudiants du studio « Territoire et industrie », *Allemagne / Forbach-Saarbrücken – France / Givors, Saint-Étienne*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2008, 116 p.

EPURES, *Plan de Déplacements du Secteur Gier*, Annexe du PDU de Saint-Etienne Métropole, 2004, 99 p.

EPURES, *Offre territoriale : 6 sites dans les vallées du Gier et de l'Ondaine*. Doc. Provisoire, 2008, non paginé

EPURES, EPORA, Saint-Etienne Métropole, *Entrée Est de l'agglomération*, Stratégie urbaine, 2009

EPURES, *Se mobiliser pour les vallées de l'Ondaine, du Gier, de Givors : révéler les potentialités d'aménagement des secteurs stratégiques de l'Euro-métropole*, mai 2011, Note, 50 p.

EPURES, avec AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE, *La Vallée de la chimie, Givors et la Vallée du Gier*, 2008, non paginé

EPURES, avec AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE, *Le territoire des vallées Lyon-Saint-Etienne*. Document de synthèse, juin 2008, 58 p. + annexes

EPURES, *Le Desserrement résidentiel lyonnais vers la vallée et les coteaux du Gier*, Agence d'urbanisme de Saint-Etienne, mai 2005, 22 p. + annexes.

INSTITUT D'URBANISME DE LYON, *Processus et dynamiques de la pression résidentielle sur les coteaux du Gier et du Pilat : diagnostic*, DDE de la Loire, 2004, 179 p.

INSTITUT SUPERIEUR d'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE RHONE-ALPES (ISARA Lyon), Module Agriculture et territoire, *Bassin versant du Garon*, 2009

INSTITUT SUPERIEUR d'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE RHONE-ALPES (ISARA Lyon), Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, (Philippe Fleury / ISARA ; Nathalie Bertrand / IRSTEA), *Projet PASSAGES, Les réseaux écologiques en Rhône-Alpes, traductions dans les projets d'aménagement et mises à l'épreuve dans l'agriculture*, 2013

MAISON du PAYS du GIER, *PACT urbain Pays du Gier*, XIème PLAN, 1994, 105 p., broché

MAISON du PAYS du GIER, *Contrat Global de Développement du Pays du Gier et de l'Est Stéphanois, Contrat d'objectifs*, Dossier de synthèse, 1997, 116p, broché.

MINISTERE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CHAILLEUX Jean-Yves & REDOR Marie), *Reconquête de friches industrielles. Cinq cas d'intervention dans un environnement économique difficile*, Ministère de l'Équipement / STU, 1987, 74 p.

MOSKAL Amandine, *Dessiner une mixité urbaine : un site industriel au cœur d'un nouveau quartier, Rive de Gier*, (PFE sous la direction de D.FANZUTTI & Cl. AUTEL), École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, 2011

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE RHONE ALPES, *Diagnostic Local de santé des vallées de l'Ondaine et du Gier*, novembre 2010, 94 p.

ORGECO, *Ville de Givors - Étude économique : entreprises, commerce, implantations*, Paris, 1984, 99 p.

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT, *Charte intercommunale du Pays du Gier*, mars 1989, 171 p., ronéoté

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT, *Charte Objectif 2025*, septembre 2012

PCA, *Pratiques opérationnelles, situations urbaines : Belfort, Échirolles, Montreuil, Rive de Gier, Valenciennes*, Paris, 1991, 5 vol., pag. mult.

PEYRARD Nicolas, *Dessiner une mixité urbaine : un parc comme suture urbaine, Rive de Gier*, (PFE sous la direction de D.FANZUTTI & Cl. AUTEL), École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, 2011

POLE METROPOLITAIN, *Rencontres Villes et agricultures*, 10 février 2012

RCT (Réseau Conseil en Développement Territorial), *Pré-diagnostic environnement*, 41 p., Rapport final de la commission Cadre de vie/environnement du contrat de développement, 1997

ROCHETTE M., *La réappropriation d'un cours d'eau en milieu urbain en reconversion : le Gier à Givors*, Mémoire de Master de recherche, Université J. Moulin Lyon 3, 2005, 64 p. + annexes.

SAINT-ETIENNE METROPOLE, *PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) de Saint-Etienne Métropole*, décembre 2009

SAINT-ETIENNE METROPOLE, *Contrat de rivière Gier 2013-2019*, janvier 2013

SCHLEMMER Olivier & STEINEBACH Michel, *Vallée du Gier. Banlieues 89. Projet d'économie territoriale. Étude pilote*, GERAU, 1985, 63 p.

SCHNORF M., *La gouvernance territoriale dans le projet de Métropole Lyon/Saint Etienne*, Mémoire de Master Aménagement, Université J. Moulin Lyon 3, 2009, 110 p. + annexes.

SGARD Jacques, *Vers un schéma de restructuration paysagère de la Vallée du Gier*, Atelier du rempart, pour EPORA, 1999

SGARD J., *Mise en œuvre du schéma d'intervention paysagère sur la Vallée du Gier*, document de synthèse, EPORA, EPURES, 2005, non pag

SYNDICAT INTERCOMMUNAL du PAYS du GIER, *Contrat de pays du Gier*, 1993, 85 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL du PAYS du GIER, *Contrat de rivière Gier*, 1994, Document final, DDE 58 p., broché

TAUTEL G. (dir.), *Frontières communes, vallée de l'Ondaine, Vallée du Gier, vers une métropole entre Loire et Rhône*, Atelier « Territoires et industries » n°4, ESASE (Ecole Supérieure d'Architecture de Saint Etienne), 2010, 140 p.

ULTSCH J., *Inventaire des sources et acteurs du patrimoine industriel du bassin sud stéphanois (Furan, Gier et Ondaine)*, Mémoire DESS « Métiers du Patrimoine », Université J. Monnet, Saint Etienne, 2004, 54 p. + annexes.

○ **ARTICLES et NOTES DIVERSES**

ATELIER PROJET URBAIN (Paris, 30/05/2000) / MASBOUNGI Ariella et al., *Projet urbain : L'IBA Emscher Park. Un anti-modèle*, Ministère de l'Équipement.../ DGUHC, sept. 2000, 28 p.

BERNARD Cécile, DUFOUR Annie, ANGELUCCI Marie-Alix, (ISARA Lyon), « L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur », *Economie rurale* 288 / juillet-août 2005

BERNARD Cécile, DUVERNOY Isabelle, DUFOUR Annie, ALBALADEJO Christophe, (ISARA Lyon et INRA), « Les relations sociales des agriculteurs périurbains - Quelles articulations au territoire ? », *Cahiers Agricultures*, Vol 15, N°6, novembre-décembre 2006

BOZON Pierre, « L'agriculture dans un milieu urbanisé et industrialisé : la Vallée du Gier », *Revue de géographie de Lyon*, 1972, n°47-2 - pp. 227-257

CESER (Conseil Economique, Social et environnemental Régional Rhône-Alpes), « Réflexions sur l'usine du futur », juin 2014

CCI Lyon, *Premiers éléments de diagnostic – Centralité économique de Givors – Gier CCI Lyon*, juin 2013, 19 p.

CCIT Lyon, Saint-Etienne Montbrison et Nord Isère, « Gier-Rhône-Viennois : un territoire d'expérimentation pour l'usine du futur ? », septembre 2014

DIVERS AUTEURS, « Qualification des acteurs et des territoires », *Cahiers du DSU*, n°28, sept. 2000 - pp. 30-39

GRAS Pierre, « Vallée du Gier : les bannières de l'avenir », *Diagonal*, n°54, juin 1985, pp. 12-19

HOUSSEL Jean-Pierre, « Des débuts de la révolution fourragère dans le lyonnais à la modernisation en petite culture », *Géocarrefour*, vol. 81/4, 2006, pp. 1-14

INSEE, « Gier », (60 communes), *Portrait de Territoire*, août 2009

INTA, *La porte sud-ouest du Grand Lyon : repositionnement de la polarité givordine*, Givors, 20-26 janvier 2013

INTA, *La polarité givordine, La ville intermédiaire retrouvée dans le contexte métropolitain. Confluence 2.0.*, Panel de l'INTA pour le Grand Lyon et la Ville de Givors, INTA, 2013 - 34 p.

LECROART Paul, PALISSE Jean-Pierre, BELTRANDO Yannick, « Initier des projets métropolitains : l'IBA, une pratique féconde », IAU, *Note rapide* n°478 - juin 2009

MORAILLON Sarah, *L'IBA Emscher Park. Une démarche innovante de réhabilitation industrielle et urbaine*, Document préparatoire en vue du voyage d'étude dans la Ruhr au printemps 2009, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, s.d., 71 p.

VANT A., « L'agglomération stéphanoise en quête de territoire », *Revue de Géographie de Lyon*, *Géocarrefour*, vol 70, n°2, 1995, p.115-124.

VANT A., GAY G., « Saint Etienne Métropole », ou le découpage du territoire minime », *Revue de Géographie de Lyon*, *Géocarrefour*, vol.72, n°3, 1997, p. 177-190.

VEYRARD Guy, CABAL Christian, BADET Jacques, « Saint-Étienne et la Vallée du Gier » *Métropolis*, n°76-77, 4e trim. 1986, pp. 110-117

○ **EXPOSITIONS**

CAUE 69, *Habitants Métropolitains, Qui êtes-vous ?*, 2012

VILLES DE RIVE DE GIER ET SAINT-CHAMOND, (Services des archives), *Dans la vallée coule une rivière. Le Gier, de l'eau et des hommes*, 2011

○ **AUTRES REFERENCES**

« Esprit des lieux », Carré de soie
<http://blogs.grandlyon.com/esprit-des-lieux/>

PPRI Bassin versant du Gier, DDT 42

○ **CENTRES DE RESSOURCES**

La Maison du Gier à Saint-Chamond

La Maison du Parc du Pilat à Pélussin

La Maison du Fleuve Rhône à Givors

Le CERPI du Pays du Gier, Centre d'Etudes et de Recherches du Patrimoine Industriel,
Patrimoine Rhône-Alpes (GT Patrimoine Industriel)

Les Archives Communales

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Rhône

Les deux Agences d'Urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise (URBALYON) et de la Région
Stéphanoise (EPURES)

Annexe 3 : Rappel de l'organisation et du calendrier de travail du groupe projet

- Rendu de l'avis du CD de Saint-Etienne Métropole « Le Gier, modèle de néo-industrialisation pour une agglomération en mutation » le 26 mars 2013
- Saisine de la CMCD par le Pôle Métropolitain le 24 janvier 2013
- Mise en place par la CMD d'un groupe projet « Vallée du Gier » dont les membres ont été désignés par chacun des conseils. Ce groupe est composé de:
 - Pour le CD du Grand Lyon : Henri Jacot - Jean-Paul Dumontier - Nicolas Millet - Georges Pothin - Pierre-Yves Tesse - Rémy Petiot - Hélène Roche – Pierre Peillon – Olivier Martinon
 - Pour le CD de ViennAgglo : André Korn - Adrien Vanssons – Jean-Pierre Geney
 - Pour le CD Nord-Isère : Florent Perache
 - Pour le CD de Saint-Etienne Métropole : Marc Bonneville - Jacques Donze - Patrick Schaeffer, Chantal Blaes, Jean-Pierre Picolet , Jean-Claude CRAPART, Gaby Exbrayat, Etienne Samouillé, Charles Sasso

 - Le groupe projet est piloté par Patrick Schaeffer avec l'appui de Marc Bonneville et Henri Jacot
 - Coordination technique du dossier assurée par Jeanine Marcon
 - Le groupe projet a été installé le 17 juin 2013 par Philippe PRUD'HOMME
- Constitution d'Ateliers thématiques d'approfondissement:
 - Atelier A45 / Habitat piloté par Marc BONNEVILLE,
 - Atelier Eau - Agriculture périurbaine - Patrimoine piloté par Jacques DONZE
 - Atelier communication - appropriation - information, piloté par Henri JACOT
 - Atelier Economie sous forme de rencontres ou auditions
- Depuis son lancement, le groupe projet s'est réuni 16 fois : 3/06/2013 ; 17/06 ; 9/07 ; 09/09 ; 25 /09 ; 24/10 ; 19/11 ; 17/12 ; 24/01/2014 ; 7/02 ; 26/02 ; 25/03 ; 15/05 ; 17/06 ; 17/07 ; 29/09
- Les ateliers ont tenu 5 réunions : 9/07/2013 ; 9/09 (2) ; 25/09 ; 3/10
- Le 21/11/2013, le projet d'avis de la CMCD « Un projet de territoire d'intérêt métropolitain pour la Vallée du Gier » a été présenté à la Commission « Economie » du Pôle Métropolitain aux élus métropolitains et aux membres de la CMCD le 28/11/2013
- Plusieurs auditions ou rencontres ont eu lieu :
 - Thomas Prieur / ViennAgglo
 - Frédéric Laroche / Grand Lyon
 - Bruno Allenet / Président d'AXELERA
 - Pierre-Henri Bigeard / Directeur IFP EN
 - Pierre Juliet / Délégué Général TENERDIS
 - Club Gier Entreprises (rencontre collective en présence du Président en exercice du Club, Michel Kékayas))
 - Eric Monnot / Président de l'UIMM Loire
 - CCIT Saint-Etienne Montbrison (rencontre collective en présence du Vice-Président Industrie)
 - Philippe Fleury / ISARA Lyon
 - André Duvernoir / Président du Pôle Agroalimentaire Loire

- Maurice Bonnand, Elu référent du Pôle Métropolitain pour l'agriculture périurbaine, octobre 2013.
 - Intervention au Comité stratégique Loire Sud pour l'Emploi et la Formation le 20 janvier 2014
 - Intervention lors du Forum Social Européen le 31 janvier 2014 à Lyon
 - Réunions avec les 3 CCIT Lyon, Saint-Etienne Montbrison et Nord-Isère sur l'Usine du futur
-
- Rencontres avec les Conseils de développement des territoires connexes:
 - CLD Ouest Lyonnais (rencontre collective avec des membres du bureau du CLD)
 - CLD Rhône Pluriel (rencontre collective en présence du Président du CLD, Jean-Roger Régnier)

 - Participation de 3 membres de la CMCD à la Rencontre Annuel du GIS « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » à Tourcoing, les 4 et 5 septembre 2014.

 - Rencontre avec les chercheurs de l'appel d'offres PUCA « Ville ordinaire et métropolisation » à Rive-de-Gier le 16 septembre 2014.

Annexe 4 : Saisine du Pôle Métropolitain



Installation de la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement

Jeudi 24 janvier 2013

Saisine n°2 sur la Vallée du Gier

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,

La vallée du Gier et son articulation avec Givors, territoire plusieurs fois impacté par les reconversions économiques, fait l'objet d'une attention particulière par le Pôle Métropolitain.

Sa localisation entre les agglomérations stéphanoise et lyonnaise lui confère une place stratégique riche de fortes potentialités ; mais depuis quelques décennies, la vallée du Gier n'a pas bénéficié de cette position « d'entre-deux » qu'elle a au contraire vécue comme un handicap : attractivité subie, faible autonomie par rapport à ces deux pôles urbains, impact des infrastructures de transport sur les paysages.

Sa situation démographique, économique et sociale est celle d'un territoire encore fortement industrialisé, mais marqué par une difficile reconversion. La désindustrialisation a produit des friches industrielles puis urbaines qui ont du mal à se résorber, alors que les perspectives de redéveloppement et de diversification restent à construire.

Par ailleurs, le desserrement résidentiel au profit des coteaux engendre une paupérisation des fonds de vallée où se concentrent les populations captives.

La vallée du Gier est aussi un couloir de circulation intense et essentiel, mais très contraint et souvent saturé. Les incertitudes concernant la planification du renouvellement ou de l'amélioration des projets de desserte autoroutière et ferroviaires entre Lyon et Saint-Etienne hypothèquent les opportunités de développement de ce territoire. Cela, alors même que la question de la mobilité et des liaisons entre les agglomérations stéphanoises et lyonnaises constituent un enjeu majeur.

Saint-Etienne Métropole a dans un premier temps sollicité son Conseil de Développement pour engager une réflexion prospective destinée à produire un avis sur l'évolution de ce territoire.

Saisine n°2 CMCD – Vallée du Gier - Version du 16 janvier 2013

1

Cette réflexion a déjà fait l'objet d'un rapport d'étape. Elle a pu se construire notamment à partir des principes suivants :

- une approche concertée avec les territoires connexes concernés, les institutions et notamment le Conseil de Développement du Grand Lyon,
- une vision à une échelle spatiale élargie entre Saint-Etienne, Lyon et Vienne prenant en compte certains des enjeux de la vallée de la Chimie, de Givors et du secteur de Loire sur Rhône,
- la prise en considération de l'ensemble des dimensions essentielles de ce territoire : économiques, urbanistiques, sociales, environnementales, mobilité et infrastructures, organisation institutionnelle,
- la prise en compte des points de vue des acteurs qui représentent ces différentes composantes.

La réflexion du Conseil de Développement de Saint-Etienne Métropole a ainsi déjà produit :

- un état des lieux de la situation de la vallée, de ses héritages et de ses difficultés actuelles, destiné à fonder ses potentiels d'évolution,
- des propositions sur des orientations stratégiques qui pourraient constituer le socle de son développement ainsi que sur la gouvernance. Elles concernent tous les domaines : économie et ré industrialisation, formation, urbanisme et habitat, environnement et risques, agriculture, social, culture et patrimoine, déplacements et mobilité....

Aujourd'hui une nouvelle étape est nécessaire et elle doit s'appuyer sur une réflexion associant les quatre Conseils de Développement des agglomérations du Pôle Métropolitain, tels que réunis au sein de la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement.

Il s'agit :

- d'étayer les éléments de complémentarité et de vision d'ensemble produites par une appropriation de réflexions complémentaires. Les conditions devront être réunies pour que celles conduites en ce moment par différents acteurs (Givors, vallée de la Chimie, autres espaces connexes) puissent ainsi être portées à la connaissance des Conseils de Développement,
- de confronter les points de vue, d'en argumenter la synthèse, afin que certaines des orientations destinées à repositionner la vallée du Gier dans le Pôle Métropolitain puissent être prises en compte par les élus métropolitains,
- d'aboutir à une vision commune, prospective, de tous les membres du Pôle sur les thèmes et priorisations des actions qui seront mises en œuvre sur la vallée, de même que sur la reconnaissance de leur intérêt métropolitain,
- de faire de la vallée du Gier un territoire d'accueil de projets métropolitains en réponse aux enjeux partagés, modèle pouvant être étendu à d'autres territoires voisins,

L'objectif est bien de mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire pour susciter une véritable plus-value métropolitaine. La coopération métropolitaine ainsi que celle des Conseils de Développement réunis au sein de la Conférence sera importante. Elle est fondatrice d'une nouvelle attractivité au service des citoyens.

Nous sommes convaincus que la méthode doit être confortée et mise en perspective. Elle aura valeur de démonstrateur pour la reconversion d'autres territoires à enjeux.

2